



P A Y S D U C A L A I S I S

Le Calaisis,

*"Une terre d'échanges qui donne
envie d'y vivre !"*

Charte de développement durable

Septembre 2004

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Conseil auprès des collectivités locales

29, rue du Colisée - 75008 PARIS

Tel : 01 56 69 39 39 - Fax : 01 56 69 39 00

SOMMAIRE

PREAMBULE : UNE DYNAMIQUE D'ECHANGES ET DE PARTAGE	2
I. ANALYSE TERRITORIALE DU PAYS DU CALAISIS (extrait du diagnostic de juin 2004)	7
A. Le diagnostic	7
B. Atouts et handicaps du Pays du Calais.....	11
C. Enjeux de développement et principes d'action préalables	16
II. LE PROJET DE TERRITOIRE	20
Préalable à la charte	20
A. Le Calais, un territoire d'échanges.....	20
B. Le Calais, un territoire à vivre	33
C. Le Calais, un territoire à préserver	43
III. MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION	48
IV. GLOSSAIRE	52
V. ANNEXES	53
A. Composition du Conseil de Développement	53
B. Avis du Conseil de Développement.....	55
C. 1 ^{er} Séminaire du Pays du Calais - 26 juin 2004	56
D. Diagnostic du territoire	74

PREAMBULE : UNE DYNAMIQUE D'ECHANGES ET DE PARTAGE

Le travail collectif et participatif a présidé à la réalisation de ce document. Il s'est inscrit dans une démarche qui vise tant à faire émerger un projet de territoire, à définir une stratégie de développement à une échelle nouvelle, qu'à favoriser l'appropriation de cette nouvelle échelle et à développer les échanges, les débats et la mutualisation dans la définition des choix.

Pour autant, il ne s'est pas agi, compte tenu du temps imparti, de refaire des études, mais au contraire, notamment pour le diagnostic territorial, de s'appuyer sur les études effectuées auparavant. Celles-ci, si elles sont nombreuses, ne sont cependant pas toujours à la bonne échelle. Aussi leur mise en perspective permet-elle d'éclairer les enjeux.

Sur certaines communautés seulement a déjà été réalisé un travail préalable dans le cadre des Contrats de Développement Rural. Il s'agissait donc ici de changer d'échelle en passant à une dimension territoriale plus large que de mettre en perspective l'ensemble des attentes, ceci en s'appuyant sur l'histoire, l'expérience, le savoir-faire et les spécificités de chacune des communautés.

La démarche de Pays aurait pu se limiter à reprendre purement et simplement le projet de l'agglomération, laquelle a un poids prépondérant, et à l'étendre à l'ensemble du territoire. Tel n'a pas été le cas. Au contraire, le parti pris a été de faire émerger un projet commun, discuté et partagé, né de la participation de chacune des structures intercommunales et laissant à chacune de celle-ci une place. Ce projet n'est pas dénué de lien avec le projet d'agglomération, et le Contrat de Pays à venir devra s'articuler avec le Contrat d'Agglomération.

L'articulation avec la Charte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale est également recherchée.

Le présent projet de territoire s'est enrichi des contributions des acteurs de la vie civile, s'inscrivant ainsi dans une démarche ascendante. Ces contributions sont issues :

- du travail d'analyse des documents existants,
- des nombreux entretiens réalisés auprès d'une trentaine d'acteurs clés du territoire et avec les présidents des Communautés de Communes et de la Communauté d'Agglomération. Ces entretiens le plus souvent en face à face et longs ont permis à chacun d'exprimer sa vision du territoire et ses attentes pour l'avenir.

Enfin, les propositions des commissions qui se sont réunies à l'occasion du 1^{er} Séminaire du Pays du Calaisis, le 26 juin 2004, ont permis d'alimenter ce travail. Ces commissions constituaient la préfiguration du Conseil de Développement. Les contributions ont été analysées et synthétisées. Elles ont permis d'exprimer la vision actuelle du territoire, de ses enjeux et des projets de chacun des acteurs.

Leur mise en commun a donné lieu à des échanges. Ce séminaire a également été l'occasion de rencontres et de dialogue entre acteurs du territoire qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble. Pour certains c'était une découverte, découverte des personnes mais aussi découverte d'intérêts convergents et prise de conscience de l'existence de nombreux éléments de cohésion.

L'ensemble des documents a été discuté et débattu à plusieurs reprises par les techniciens des communautés qui ont, avec la diversité de leurs approches, apporté un éclairage utile. Ils ont également été nourris des réactions et contributions des présidents lors des réunions de la conférence des Présidents.

Le présent document constitue une première étape dans l'élaboration du projet de territoire du Calaisis. Afin de répondre au calendrier imposé par la contractualisation, les enjeux et objectifs sont « ouverts ». Ils constituent autant de pistes de travail et nécessiteront autant de réflexions et politiques à approfondir et à mettre en place pour l'avenir. Certains d'entre eux sont déjà en chantier : c'est le cas du développement économique pour lequel un Programme Local de Développement des Activités de l'Insertion et de l'Emploi (PLDAIE) est en cours d'élaboration. Ce programme constituera le volet économique du projet de développement. Le volet tourisme trouvera quant à lui sa concrétisation dans le programme d'actions de l'Office de pôle.

En tout état de cause, ce document a pour objectif principal d'ouvrir des portes sur la base des enjeux qui ont été définis. Il met en perspective l'ensemble des enjeux du Pays et les inscrit dans une cohérence. Il constituera la base d'un travail en cours de construction et qui met en route une dynamique nouvelle. Vrai territoire vivant et en mouvement, le Pays du Calaisis continuera de se construire après l'élaboration de cette charte.



Le diagnostic : une photographie du territoire à un moment donné

Le travail collectif de diagnostic territorial a fait l'objet de nombreux débats et échanges entre les élus, les techniciens des EPCI et les services compétents de l'Etat, de la Région, du Département et des chambres consulaires.

Cette photographie du Pays du Calaisis ne prétend pas dresser un panorama exhaustif du territoire, mais seulement en donner des clés de compréhension et d'analyse des évolutions en cours, des forces et des faiblesses de ce pays.

Le projet de développement

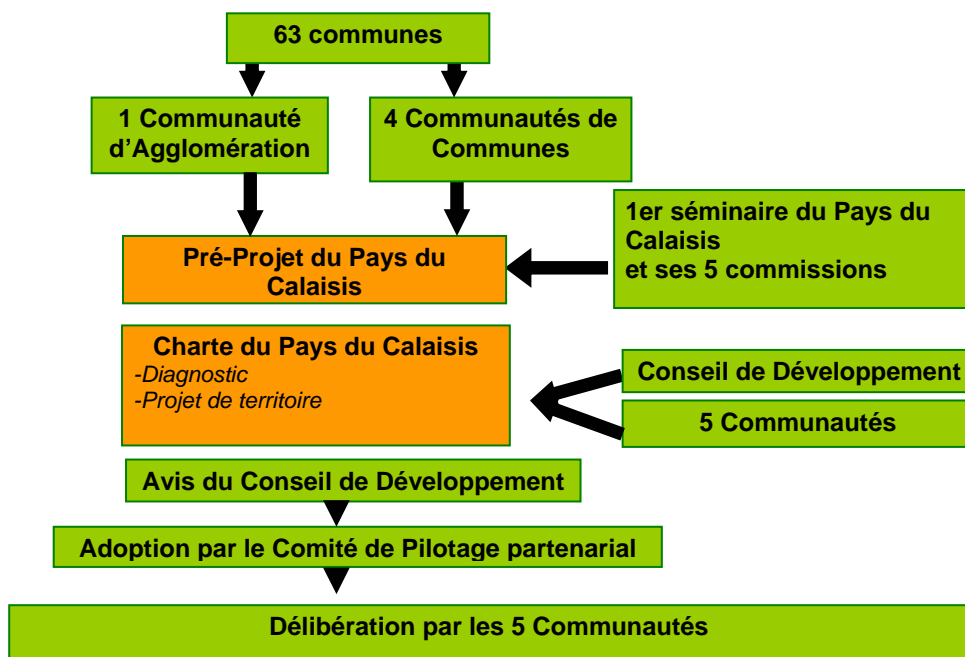
Le projet de territoire du Pays du Calaisis s'appuie sur le diagnostic préalable et sur les enjeux de développement dégagés.

Il s'articule autour d'axes d'orientations stratégiques et cherche à répondre à deux questions fondamentales :

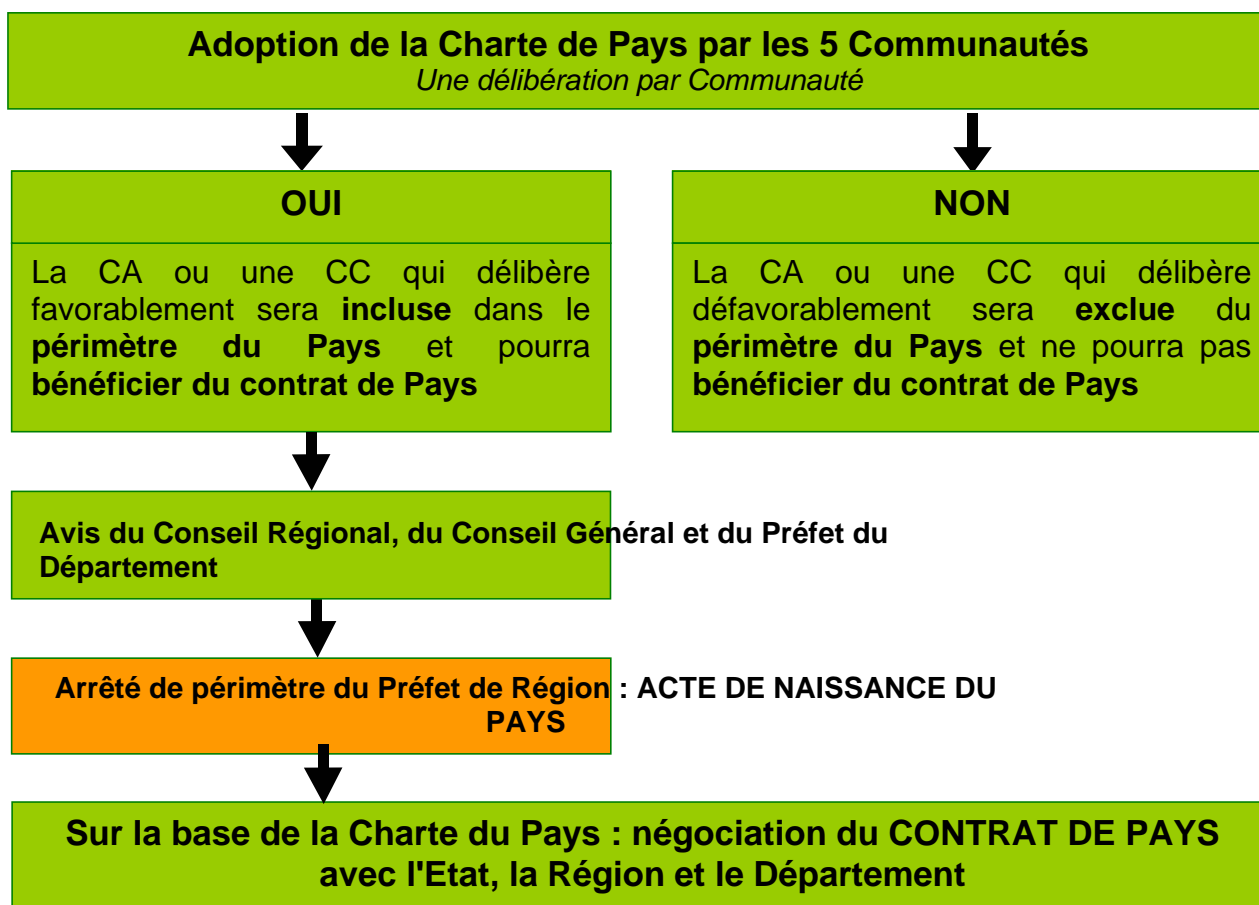
Quel Pays du Calaisis veut-on dans 10/15 ans ?

Quels sont ses objectifs communs ?

Elaboration et adoption de la Charte du Pays du Calaisis :



Création du Pays du Calaisis et engagement du Contrat de Pays :



La création du pays interviendra de façon effective par un arrêté de périmètre pris par le préfet de Région. La procédure a été largement assouplie par la loi Urbanisme, Habitat et Construction du 2 juillet 2003. Le Préfet prendra donc cet arrêté au vu des délibérations des 5 Communautés et après les différents avis sollicités (Conseil Général, Conseil Régional).

L'adhésion des Communautés à la Charte marque leur adhésion au Pays et leur volonté de conduire ensemble un projet de développement durable et partagé.

La mise en œuvre de la Charte : le Contrat de Pays

Projet de développement à 10/15 ans, la Charte de Pays trouvera sa déclinaison concrète et à court terme dans le Contrat de Pays, qui hiérarchisera des actions avec des maîtres d'ouvrage identifiés et des financements programmés.

Ce contrat présentera la première déclinaison de la Charte du Pays dont il constituera la stratégie opérationnelle à court terme.

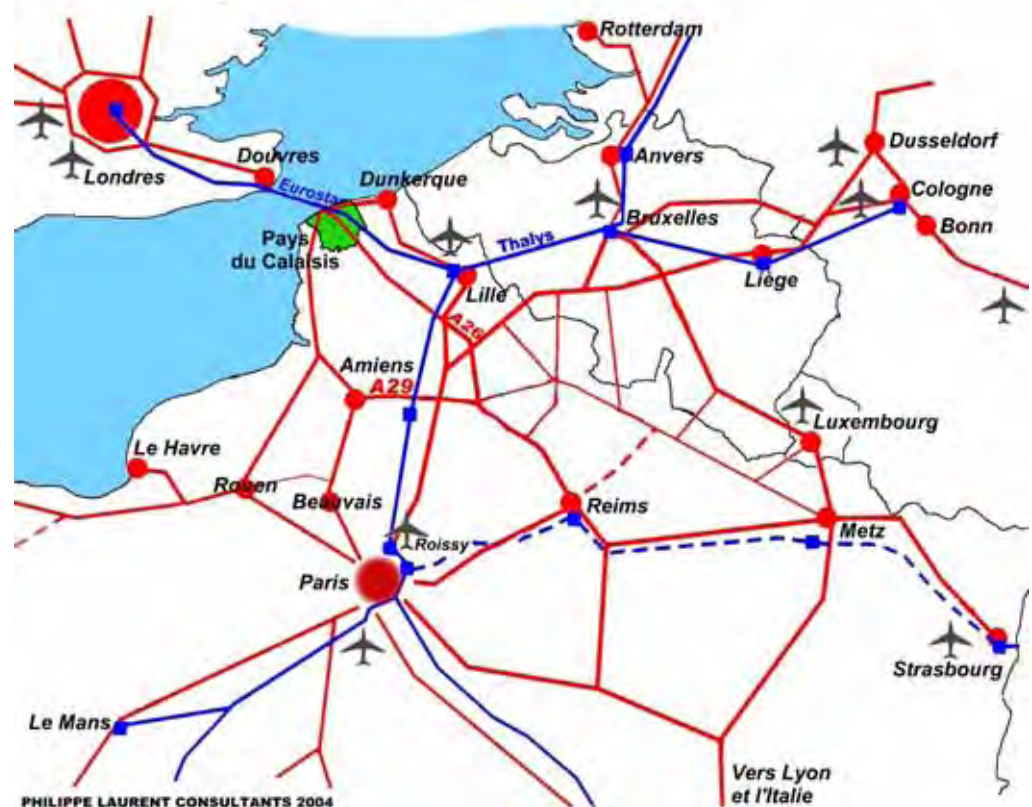
I. ANALYSE TERRITORIALE DU PAYS DU CALAISIS (extrait du diagnostic de juin 2004)

Les éléments présentés dans cette partie sont extraits du diagnostic territorial qui a été élaboré et validé par le comité de pilotage partenarial au mois de juin 2004. Le diagnostic territorial intégral et le diaporama diffusé lors du 1^{er} séminaire du Pays du Calaisis (26 juin 2004) sont présentés en annexe du présent document.

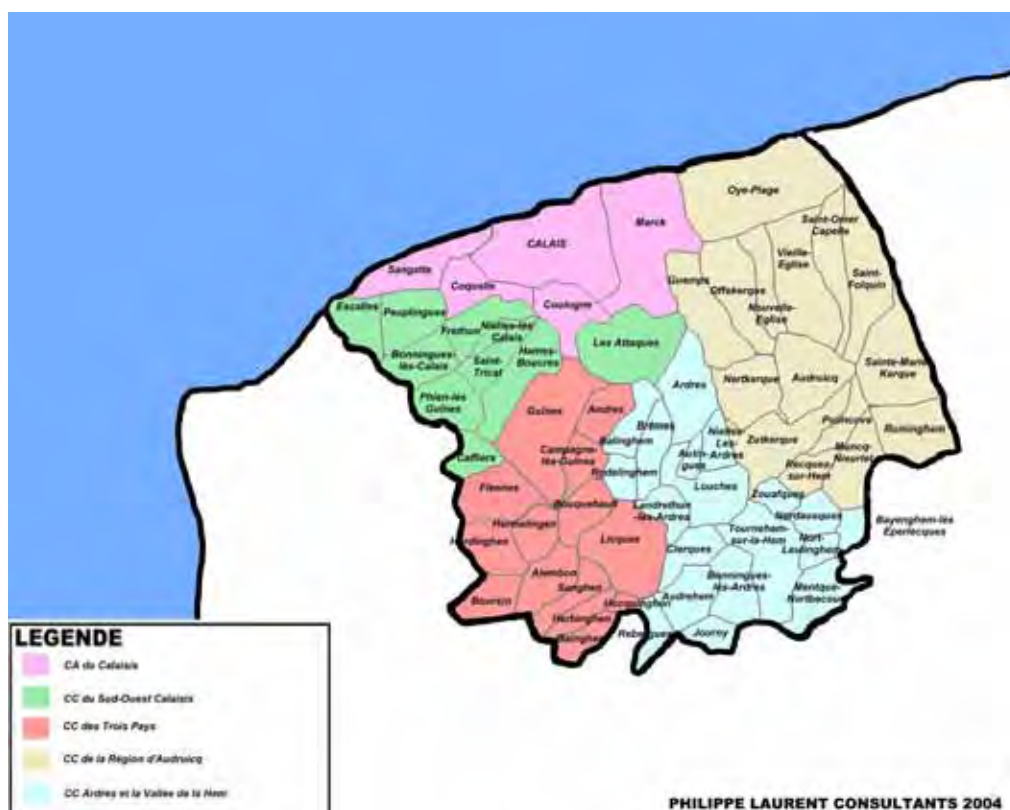
A. Le diagnostic

P R E A M B U L E

Une situation privilégiée de territoire-carrefour :
le Pays du Calaisis, 360° de rayonnement



Le Pays du Calaisis est le territoire d'Europe continentale le plus proche des îles britanniques et cela le transforme naturellement en un point de passage obligé pour se rendre en Grande-Bretagne ou pour venir en France depuis l'Angleterre.



Composé de 63 communes et avec une population qui s'élève à 158 296 habitants, le Calaisis s'étend sur 674 Km² et représente 18,38% de la population du département (et 6,63% de la région). Par ailleurs, le territoire épousé le périmètre des 5 Communautés de Communes qui mènent conjointement la démarche de constitution d'un Pays au sens de la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) de 1999 : la Communauté d'Agglomération du Calaisis, la Communauté de Communes Sud-Ouest du Calaisis, la Communauté de Communes des Trois-Pays, la Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la vallée de la Hem et la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

La position géographique privilégiée du Calaisis va fortement peser sur la décision de construire à partir de 1986, le tunnel sous la Manche sur son territoire. Ce projet structurant pour le territoire sera suivi par la mise en place d'un plan maritime, d'un plan routier transmanche ainsi que par l'aménagement de multiples zones d'activités et zones commerciales. En conséquence, l'agglomération calaisienne et le littoral ont subi à la fin des années 90 une véritable métamorphose touchant tant les structures que les services rendus aux entreprises qu'aux habitants.

Cette métamorphose du territoire a engendré un développement économique, urbain et social accéléré, qui aujourd'hui atteint de manière naturelle l'arrière pays.

Le développement de Calais passe par un ancrage plus important dans son territoire environnant. Cet ancrage se concrétise aujourd'hui par un fort développement des communes limitrophes de Calais.

Cependant l'influence de Calais dépasse ce territoire. Calais ne peut se renforcer qu'en s'appuyant sur un territoire plus vaste, vers son arrière-pays. Le développement de Calais passe donc également par un renforcement des bourgs-centres, ce qui ne pourra se faire sans Calais.

Pour appréhender cette nouvelle étape structurante, il convient de mettre en place une structure de réflexion permanente et commune à l'ensemble des acteurs du territoire qui permettra de trouver les axes stratégiques nécessaires pour obtenir un développement harmonieux de l'ensemble du territoire.

Afin de profiter des potentialités déjà existantes sur le territoire, il faut rechercher une mutualisation non seulement des moyens, mais aussi probablement des structures existantes.

Un développement harmonieux et durable passe par la consolidation de l'existant pour pouvoir ensuite avancer dans la mesure des moyens disponibles.

La cohésion des différents acteurs du territoire autour d'un certain nombre d'éléments fédérateurs constitutifs d'une véritable identité calaisienne sera un des enjeux à relever afin de constituer un socle au développement.

SOMMAIRE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Préambule

- I. Un pays fortement marqué par la géographie et l'histoire
 - A. Une frontière géologique et une terre de rencontres
 - B. Un territoire fortement marqué par l'Angleterre
 - C. Le poids des hommes
 - D. Une mosaïque de territoires
 - E. Un territoire totalement intercommunalisé
 - F. Une population relativement jeune et dynamique
 - G. Des moyens financiers notamment issus de la solidarité nationale et européenne
 - H. Des contraintes environnementales

- II. Un territoire aux atouts exceptionnels mais à l'économie fragile
 - A. Un emplacement privilégié : un nœud de communication entre le Nord et le Sud de l'Europe
 - B. Des équipements structurants et des réseaux de communication enviés
 - C. Des activités confrontées à certaines difficultés
 - D. Le tourisme : des flux passants à valoriser
- III. Un bassin de vie construit autour de Calais
 - A. La santé: des structures insuffisantes et concentrées sur le littoral
 - B. L'éducation et la formation: la prépondérance de Calais
 - C. L'habitat : une politique marquée par la faible attractivité de Calais
 - D. Les transports : un plan de déplacements urbains limité à Calais
 - E. Des situations difficiles
 - F. Un système territorial double
 - G. Rechercher une cohérence à construire à l'échelle du Pays

GLOSSAIRE

ANNEXES

B. Atouts et handicaps du Pays du Calais

Un pays fortement marqué par la géographie et l'histoire

ATOUPS

Une situation géographique privilégiée : 360° de rayonnement

- Un territoire littoral et maritime
- Une frontière géologique entre la plaine maritime flamande, les collines du massif de l'Artois, la Manche et la Mer du Nord, qui a facilité le développement d'infrastructures de communication
- Un pays véritablement européen, le territoire le plus proche des îles britanniques
- Un territoire au cœur d'une région en fort développement et d'un réseau de villes dynamiques françaises et européennes
- Des canaux et des marais

Une histoire riche

- Une identité et une cohésion fondées sur les atouts
- Une ville phare : Calais

L'évolution de la population

- Une forte croissance de la population
- Une population relativement jeune
- Une population « plus pauvre » à Calais et une population plus riche dans les Communautés de Communes

Un territoire équilibré

- 50% urbain 50% rural
- Un territoire qui vit autour d'une ville centre, la première du département
- Un territoire maillé de bourgs-centres à égale distance

Une forte coopération intercommunale

- La coopération intercommunale : outil du développement du territoire
- Des Communautés de Communes réparties sur l'ensemble du territoire
- Des démarches anciennes de coopération intercommunale : PNR, CDR, un Contrat d'Agglomération, de nombreux syndicats, ...
- Une intercommunalité qui tend vers une organisation plus rationnelle et une cohérence territoriale

Un territoire aux atouts exceptionnels mais à l'économie fragile

ATOUS

Un carrefour européen – Une plate forme multimodale

- Un territoire situé à l'épicentre d'un bassin démographique de 60 millions d'habitants
- Une accessibilité remarquable :
 - point de passage des liaisons transmanche (fer, mer, route)
 - très bonne desserte autoroutière
 - une des lignes ferroviaires les plus fréquentées d'Europe
 - arrivée ou départ du tunnel sous la Manche
- Le deuxième port mondial en nombre de voyageurs et des compagnies maritimes très dynamiques
- Un point nodal du réseau de télécommunications

Une activité économique dopée par « l'effet tunnel »

- Une tradition industrielle et une mutation moins difficile que dans le reste du Nord-Pas-de-Calais
- Une progression de la qualification de la population active due aux nouveaux arrivants (les « mutés »)
- Une forte présence d'investissements extérieurs (français comme étrangers)
- Des aménagements, des outils et des structures qui n'auraient pas existé sans le tunnel
- Une très forte activité commerciale, une clientèle extérieure spécifique
- Une activité agricole avec un taux de rendement élevé
- Un potentiel foncier non organisé

Le tourisme : un axe de développement fédérateur

- Un secteur d'activité et une ressource économique à développer
- Une diversité de paysage et un patrimoine aux réelles potentialités touristiques
- Une activité de loisirs liée à la mer, à l'eau
- Une organisation à l'échelle du Pays : l'Office de tourisme de Pôle
- Un potentiel d'attractivité : un grand site national, le Cap Blanc Nez

Un territoire aux atouts exceptionnels mais à l'économie fragile

HANDICAPS

Des équipements structurants pas assez exploités

- Un territoire de transit : une faible part des passagers captés
- Des moyens de transport de dimension européenne qui gagneraient à être davantage valorisés à l'échelle du territoire pour les habitants

Une activité économique fragile

- Une mutation industrielle difficile
- L'agriculture : une mutation progressive, une forte dépendance vis-à-vis de l'industrie agro-alimentaire
- Un « effet tunnel » :
 - bénéficiant principalement au littoral et à la ville de Calais
 - une société « Eurotunnel » et ses aventures
- Une population active, faiblement qualifiée :
 - un taux de chômage élevé
 - des populations en grande fragilité
- L'artisanat : des inquiétudes sur la reprise/transmission des entreprises
- Le commerce de proximité : une forte concurrence des grandes surfaces
- Des structures de développement économique qui gagneraient à être davantage coordonnées
- Un foncier d'activité qui mérite d'être mieux organisé et planifié
- Un développement subi, plus que voulu ou choisi

Un secteur touristique pas assez exploité

- Une image « trouble » parfois négative et véhiculée par le territoire lui-même
- Un secteur qui se contente de répondre simplement à la demande
- Aucune stratégie globale pour arrêter les passagers qui transitent
- Un manque de cohérence entre les différentes expériences locales
- Un manque de structures d'accueil (hébergements)

Un bassin de vie construit autour de Calais

ATOUPS

Calais : porte de France, locomotive du territoire

- Une agglomération avec une forte dynamique de développement
- Des emplois, des activités, des services (sous-préfecture, santé, éducation, services sociaux, etc) présents et concentrés
- Une bonne notoriété, une image décalée
- Des équipements culturels et sportifs à destination de tout le territoire

Les relations entre l'urbain et le rural

- Des relations rural – urbain à l'intérieur même de l'agglomération
- L'autoroute : lien entre toutes les communes
- Des coopérations privilégiées et construites entre les Trois-Pays et l'agglomération du Calais
- Un véritable bassin de vie économique et social
- Une agglomération accessible grâce à une bonne desserte routière
- Un développement progressif de l'habitat résidentiel dans les bourgs-centres.
- Des services de proximité dans les bourgs-centres souvent portés par les Communautés de Communes : la petite enfance, les activités culturelles et de loisirs, des commerces
- Des initiatives innovantes dans les Communautés de Communes (taxi vert aux Trois-Pays, culture dans la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq)

Les relations avec les territoires voisins

- Calais au cœur d'un réseau de villes françaises et européennes, au cœur d'un système d'échange d'importants de flux
- Un repositionnement du Calais dans la région grâce à des équipements structurants et des infrastructures très attractives
- Des coopérations et des interactions qui dépassent le Calais (l'Université du Littoral, le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, le PNR)

Des programmes d'actions adaptés au développement territorial du Pays

- L'objectif 2, la politique de la ville, les CDR, les PTS, ...

Un bassin de vie construit autour de Calais

HANDICAPS

Un développement concentré autour de Calais

- Des services à la population concentrés uniquement sur Calais et une inégalité d'accès
- Un déséquilibre en termes d'équipements entre Calais et le reste du territoire
- Des relations en transports publics insuffisantes entre l'arrière pays et l'agglomération
- Un développement de l'agglomération qui ne profite pas à l'ensemble de territoire
- Une solidarité insuffisante à l'échelle du Pays
- Une méfiance vis-à-vis de Calais

Des services manquants en zone rurale

- Les personnes âgées, la petite enfance, des activités et services pour les jeunes

Des indicateurs du niveau de vie inquiétants

- Des indicateurs épidémiologiques alarmants et un difficile accès aux soins
- Un niveau de formation peu élevé
- Une population à dominante précaire
- Un taux d'alcoolisme important

Le rural et l'urbain

- Des charges nouvelles pour les Communautés de Communes qui accueillent des populations nouvelles (les « mutés »)
- Une concertation et une coopération insuffisantes
- Une articulation entre les différentes politiques qui se cherchent

Des ressources financières locales faibles

- Le poids de la précarité

Des investissements importants mais non maîtrisés par le local

C. Enjeux de développement et principes d'action préalables

Un pays fortement marqué par la géographie et l'histoire

La construction d'une coopération intercommunale

- Favoriser et construire une concertation à une échelle élargie : inter - intercommunalité
- Simplifier la coopération intercommunale autour d'un grand projet transversal et fédérateur
- Renforcer la coopération intercommunale et poursuivre l'intégration

Les services à la population

- Développer l'offre de services en zones rurales afin de tendre vers une homogénéité sur l'ensemble du territoire
- Répondre à la demande en service public :
 - en ville
 - en zone rurale

L'eau

- Penser et mener une politique de l'eau à l'échelle du Pays
- Lutter de façon concertée sur l'ensemble du territoire contre les inondations et contre l'érosion des sols
- Redynamiser la gestion des wateringues

Lutter contre le repli sur soi

- Faciliter toutes les initiatives destinées à promouvoir les relations avec l'ensemble des territoires
- Poursuivre la concertation et les actions concertées

Un territoire aux atouts exceptionnels mais à l'économie fragile

Les équipements structurants du territoire

Maintenir et développer l'attrait du territoire

- Développer une stratégie pour transformer les passagers en touristes, les touristes en promoteurs du territoire
- Poursuivre la valorisation de ses atouts géographiques, économiques...
- Rendre plus attractive l'utilisation des moyens de transports européens dont dispose le Pays pour les habitants du territoire

L'activité économique

- Mettre le dynamisme de l'activité économique au profit des secteurs les plus fragiles
- Favoriser et faciliter l'accès aux zones d'activité
- Conforter l'activité commerciale en tenant compte des spécificités sur Calais et sur le reste du territoire
- Surveiller l'évolution des secteurs les plus fragiles à l'échelle du Pays, afin d'anticiper et mieux aborder les situations difficiles.
- Favoriser l'insertion des personnes en difficulté, soit en facilitant le retour à l'emploi, soit en développant l'accompagnement à la création d'entreprise
- Maintenir une activité agricole

Le tourisme

Valoriser les potentialités touristiques du Pays :

- Construire l'identité touristique du Pays autour de certains sites et paysages, en associant l'ensemble des acteurs
- Mettre en place une stratégie globale et cohérente à l'échelle du Pays, tout en valorisant les différentes initiatives locales
- Définir une politique de promotion politique touristique du Pays en France et à l'étranger
- Augmenter les capacités d'accueil et d'hébergement

Un bassin de vie construit autour de Calais

L'axe « mer – ville – campagne » : un axe d'équilibre à conforter

- Construire des dynamiques autour du lien créé par les populations travaillant en urbain et résidant en rural
- Favoriser des politiques de rééquilibrage en termes d'équipements
- Faciliter l'accès de l'arrière pays aux infrastructures de l'agglomération
- Favoriser la constitution d'un pôle d'attraction subsidiaire autour de l'axe Guînes – Ardres – Audruicq
- Conforter le positionnement de Calais
- Valoriser les activités de la façade maritime
- Développer les solidarités (économiques, environnementales, sociales, culturelles) dans le Pays

Les services de proximité : Soutenir les actions des communes et des Communautés de communes

- Mettre en place des services à la population dans les zones les plus éloignées pour faciliter l'accès aux soins, à l'éducation ou aux prestations sociales, etc
- Mettre en place des actions culturelles de proximité
- Etendre et reproduire les initiatives intéressantes des Communautés de Communes (actions en faveur des personnes âgées, halte garderie mobile, ...)
- Développer le transport à la demande (taxi vert dans les Trois-Pays)

La cohésion sociale

- Prendre en compte les besoins et les attentes de l'ensemble des populations en difficulté

La cohésion territoriale

- Poursuivre la concertation et la coopération entre les territoires
- Développer tout particulièrement la concertation entre la CAC et les Communautés de Communes
- Créer des éléments fédérateurs du Pays telle que des activités culturelles, touristiques ou sportives

Développer les relations et les coopérations avec les territoires voisins

LES PRINCIPES D' ACTIONS PREALABLES

- **"Capitaliser" sur les infrastructures de communication et en faire des équipements structurants**
- **Consolider le rôle de centralité de Calais et l'équilibre ville-campagne**
- **Entendre le rayonnement de Calais sur un territoire plus large**
- **Assurer un maillage et un développement équilibré du territoire**
- **Conforter les services de Calais et articuler les politiques et les services de Calais avec ceux des Communautés de communes**
- **Veiller à l'accessibilité de tous aux services publics**
- **Prendre en compte les populations fragiles**
- **Préserver la qualité de l'environnement**
- **Eviter les concurrences et développer la coordination**
- **Etendre à tout le pays des initiatives positives et innovantes**
- **Créer des synergies avec les territoires voisins**

Ces objectifs stratégiques supposent l'adhésion à quelques principes de travail :

- **Poursuivre la concertation**
- **Ne plus réfléchir de façon séparée**
- **Privilégier la solidarité entre les territoires**

II. LE PROJET DE TERRITOIRE

Préalable à la charte

Pour répondre aux enjeux et aux principes d'actions précédemment énoncés, le Pays du Calaisis a choisi d'élaborer son projet de territoire autour de 3 orientations stratégiques qui pourront constituer le cadre général et les leviers d'action de son intervention :

- A- Le Calaisis, un territoire d'échanges ;
- B- Le Calaisis, un territoire à vivre ;
- C- Le Calaisis, un territoire à préserver.

A. Le Calaisis, un territoire d'échanges

LES ELEMENTS DE CONTEXTE

La situation géographique privilégiée du Calaisis ne doit pas fausser la lecture de ce territoire. Le Calaisis n'est pas qu'une zone de transit, mais c'est avant tout une zone d'échanges géographiques, économiques mais aussi sociaux.

Le Pays du Calaisis possède cette rare singularité d'être le point de convergence de l'ensemble des infrastructures de communication : routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires et de télécommunication.

Ce positionnement de carrefour européen se caractérise donc aussi comme un espace obligé de rencontre d'hommes et de marchandises constituant un territoire naturel de contacts et d'échanges.

Ces potentiels humains et économiques sont des leviers indispensables non seulement à l'accueil de nouvelles activités, mais aussi au maintien des activités traditionnelles au Pays.

L'ensemble de ces caractéristiques offre de véritables opportunités de développement trop souvent sous-estimées localement et peu valorisées à l'extérieur du territoire.

Le territoire du Calaisis est une terre de passage. Cette caractéristique spécifique, lui apporte des atouts de développement économique, notamment dans le domaine commercial, mais également des contraintes et des risques, en particulier le risque d'évasion commerciale vers d'autres territoires plus avantageux (la Belgique).

L'un des enjeux est de prendre en compte ces risques, d'une part en les évitant, en les anticipant, en ne les subissant pas, mais au contraire en capitalisant sur les opportunités qu'offre un tel positionnement et d'autre part en ne se positionnant pas seulement comme un simple territoire de passage, mais également comme un territoire de vie.

1. S'appuyer sur l'échelle Pays pour enclencher une nouvelle dynamique.

P R O M O U V O I R L E T E R R I T O I R E D U C A L A I S I S

Le Pays du Calaisis bénéficie d'une image attractive non seulement par son positionnement géographique de trait d'union européen entre la France, l'Angleterre, la Belgique et l'Europe du Nord, mais aussi par ses atouts paysagers uniques.

La situation de carrefour constitue une image positive et enviée par d'autres territoires sur laquelle la promotion pourrait s'appuyer.

Cette situation lui a également permis de bénéficier d'un très bon niveau d'équipement et d'infrastructures (port, lien fixe transmanche, autoroutes, TGV).

L'image du Pays devra s'appuyer sur ces atouts mais aussi sur le capital d'image existant : l'histoire et les savoir-faire industriels (la dentelle), l'eau, les forêts, le site des Caps, le patrimoine architectural et patrimonial,... sont autant de perceptions valorisantes caractéristiques du Pays, à partir desquelles une image lisible pourrait être définie.

Accroître et pérenniser le capital d'attractivité est un des enjeux du Pays.

A ce titre, le Pays du Calaisis constitue une échelle territoriale pertinente pour la formulation et l'animation d'une politique de promotion du territoire du Calaisis. Cette échelle devrait permettre de réaliser **des actions communes** et de conduire **une réflexion globale** sur les différents espaces économiques du Pays (Quelle doit être la vocation du territoire ? Quelle doit être la façon de spatialiser le territoire ? ...) et notamment sur l'équilibre entre les territoires ruraux et le pôle urbain.

Développer des actions de communication sur le potentiel économique du Pays du Calaisis. Malgré un certain dynamisme économique, le Pays du Calaisis n'a pas de réelle image économique et ne communique pas sur ses potentialités. L'échelle Pays, via le PLDAIE en cours d'élaboration, devrait permettre de développer des actions de communication interne et externe afin de rendre lisible pour tous l'image économique du Pays du Calaisis.

CONSOLIDER ET VALORISER LES
INFRASTRUCTURES D'ÉCHANGES ET DE PASSAGE

Le positionnement transmanche du Pays du Calais s'appuie sur des infrastructures qui devront nécessairement être confortées et valorisées. Le trafic de passage est à plus d'un titre un élément clé de l'économie du Pays.

Le port de Calais

Point d'entrée sur le territoire pour une partie des échanges, le port de Calais doit conforter son rôle de 1^{er} port de voyageurs. Pour ce faire, les infrastructures portuaires doivent être consolidées afin de maintenir le trafic, voire de le développer pour renforcer la position tout à fait exceptionnelle de leader du port de Calais.

Cet objectif concerne autant l'infrastructure portuaire elle-même que son environnement.

En tout état de cause, chacun des investissements réalisés dans le port qui contribuent au développement de l'activité d'échange constitue des actions en faveur de l'économie locale.

En ce qui concerne le port l'accueil de navires de nouvelles générations, l'élargissement de l'entrée du port et la création d'une 2^{ème} passe à l'Est paraissent indispensables. Une politique d'accompagnement devra être conduite en complément, autour du port, afin d'offrir des espaces et des « trucks stops ».

Géré par la CCI, le port de Calais a pendant longtemps été avec les compagnies transmanche le principal acteur économique du Pays. Ce qui est de moins en moins le cas aujourd'hui.

Aussi la coordination avec l'ensemble des acteurs participant à cette dynamique d'échanges paraît-elle indispensable.

Tous les acteurs participant à l'accueil et contribuant à cette fonction de transit doivent développer des synergies. Leur sort est lié et leurs actions ont des conséquences de tout premier plan sur l'économie locale. Il en est ainsi par exemple des compagnies de transports et des gestionnaires d'infrastructures.

La qualité de l'accessibilité au port est une des conditions de son développement. En ce qui concerne l'activité non-voyageur, les liaisons ferroviaires constituent un enjeu de premier ordre.

Le tunnel sous la Manche est lui aussi l'élément structurant du Pays en termes d'accessibilité et d'attractivité.

Le développement de la fréquentation, mais aussi le maintien de l'activité, de la desserte doivent faire l'objet d'une vigilance rendue plus aiguë par les vicissitudes récentes (endettement record d'Eurotunnel, chute du titre du groupe à la bourse, fronde et prise de pouvoir des actionnaires français, tendance à la baisse des profits des activités navettes du groupe en 2004). La concertation avec la structure gestionnaire du tunnel, à plus d'un titre porteuse d'un développement économique local, mérite dans ce contexte une attention toute particulière.

L'enjeu pour le Pays, par rapport à ces deux équipements structurants, est de maintenir leur qualité, de maintenir les flux voire de les améliorer et de **créer une réelle une synergie** entre ces infrastructures et le territoire.

OPTIMISER ET CONFORTER LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Le Pays du Calais possède des équipements structurants de premier ordre. Il se doit donc de créer un environnement favorable pour développer leur volume d'activité et pour structurer des filières économiques autour de ces équipements. A ce titre, toutes les actions qui contribueront à développer des synergies entre ces équipements seront encouragées.

Le positionnement transmanche, la présence ici d'un port de tout premier plan puis du tunnel sous la Manche ont enclenché la création d'équipements de communication qui sans eux n'auraient pas existé. Pour autant, ils doivent bénéficier non seulement à l'activité de transit mais également à l'économie et à la vie locales.

Valoriser les infrastructures autoroutières et notamment les sorties d'autoroute

Le Pays de Calais est un territoire maillé par un réseau autoroutier particulièrement dense. Une réflexion concernant l'aménagement des échangeurs doit être menée afin de permettre leur valorisation. Il s'agit en particulier des communes de Nouvelle Eglise (A16) à l'Est, de Zouafques (A26) au Sud de Bonningues-les-Calais à l'Ouest et de la Cauchoise et/ou Nortkerque avec le développement de zones économiques ou d'activités.

Il convient d'ajouter les échangeurs situés sur les communes de Marck et Calais, où la Communauté d'Agglomération du Calais souhaiterait développer une plate-forme de transit (poids lourds).

Par ailleurs, il faut aussi tendre vers un maillage du territoire rural autour de l'agglomération et des bourgs-centres, points de convergence des infrastructures.

La réalisation d'un schéma des zones d'activité du Pays contribuera à valoriser les opportunités offertes par les axes routiers et autoroutiers.

Conforter et valoriser l'offre ferroviaire

Le TGV, avant de passer sous la Manche, s'arrête à la gare TGV de Calais-Frethun. C'est un atout indéniable et un ensemble de potentialités de développement.

Pourraient être recherchés non seulement un renforcement de la fréquence des dessertes entre Calais – Paris – Londres et Bruxelles, mais aussi une amélioration de la qualité des liaisons de l'offre locale entre les pôles d'équilibre, notamment ceux situés dans l'arrière-pays du Calais.

Dans cet objectif, une négociation avec les partenaires (SNCF, Région,...) pourrait être engagée.

Par ailleurs, une réflexion (en lien avec la future agence d'urbanisme) pourrait être menée d'une part sur l'insertion paysagère du site de la gare et d'autre part sur l'offre de services au sein de la gare, ceci dans l'objectif de valoriser le lieu et

renforcer son attractivité pour la fréquentation de la gare en elle-même et pour l'implantation d'activités économiques à proximité.

UN OUTIL AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : LE PLDAIE

Une démarche de développement économique est actuellement en cours. Elle vise à définir des objectifs et des actions au travers d'un outil proposé par le Conseil régional, le PLDAIE. Celui-ci constituera le volet économique du projet de territoire, l'échelle retenue étant celle du Pays.

Le maître d'œuvre du PLDAIE est Calais-Développement. Une coordination entre celui-ci et la démarche de Pays devra être mise en place.

Le PLDAIE sera élaboré au cours de l'année 2005. Il tracera les lignes du projet économique du Pays du Calaisis et reprendra les différents aspects qui ont été abordés dans le cadre de l'élaboration de cette Charte, en les approfondissant. Les questions évoquées concerneront une grande part des activités économiques tant sur le plan de l'industrie que de l'artisanat, du commerce, du tourisme et de l'agriculture. Les choix retenus en matière de développement économique ne peuvent donc pas figurer ici, ils seront débattus et arrêtés ultérieurement dans le cadre de ce PLDAIE.

En tout état de cause, un certain nombre d'éléments ne doivent pas être oubliés :

- favoriser l'implantation d'entreprises
- conforter le rayonnement commercial du Calaisis
- stimuler l'entrepreneuriat local
- favoriser la reprise d'entreprises et maintenir le tissu d'entreprises existantes

Les 9 axes du PLDAIE (juin 2004)

- Animation territoriale
- Insertion des populations en difficulté
- Agriculture et élevage
- Commerce et artisanat
- Développement des PME
- Tourisme
- Formation
- Internet
- Création d'entreprises

FAVORISER L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES

Pour favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles, il faut les attirer et les inciter à s'installer sur le territoire. Cet objectif sera réalisé en lien avec le PLDAIE.

Dans ce but, la **promotion économique** sera développée et organisée au sein du Pays. Elle s'appuiera non seulement sur la conduite d'actions de promotion communes à l'ensemble des EPCI constituant le Pays, mais aussi sur un programme d'accueil des investisseurs extérieurs et sur une mobilisation des aides publiques adaptées, afin de stimuler la sous-traitance et de développer la logistique autour du port.

La définition du positionnement des espaces d'activités, leur articulation et leur complémentarité constitueront un atout essentiel qui participera à l'élaboration et à l'organisation **d'une offre foncière concertée**. La réalisation d'un schéma de l'offre foncière disponible (schéma des zones d'activité du Pays) sur l'ensemble du territoire permettra d'offrir un éventail foncier élargi et de constituer une offre globale et cohérente. Ce schéma ainsi que la réalisation d'un guide d'accueil des entreprises dans les zones existantes pourra être réalisé en partenariat avec Calais Développement. Enfin, le soutien à l'immobilier d'entreprise pourrait également se traduire par le développement de l'hôtellerie d'entreprises au sein du Pays.

Le développement économique ne se limite pas à l'accueil des entreprises. La qualité de l'offre en services, en formations et en logements contribue à l'attractivité du territoire et concoure à attirer l'implantation d'entreprises nouvelles.

CONFORTER LE RAYONNEMENT COMMERCIAL DU CALAISIS

D'une manière générale, le commerce et l'artisanat sont deux activités qui participent à l'attractivité d'un territoire et qui jouent un rôle important dans sa vie quotidienne. Ils contribuent à maintenir une animation et une vie sociale de proximité, en milieu rural mais aussi en centre ville de l'agglomération et des bourgs-centres.

A cela s'ajoute **une particularité spécifique** pour le Calaisis. En effet, par son positionnement géographique, la zone de chalandise du Pays du Calaisis dépasse largement son périmètre territorial. Celle-ci a une **résonance transfrontalière** : elle s'adresse à une clientèle étrangère et constitue un pôle de développement interrégional comprenant le Nord-Pas-de-Calais, le Kent et les Flandres.

Conforter le rôle de plate-forme commerciale de l'agglomération du Calaisis.

L'offre commerciale répond non seulement aux besoins du bassin de vie constitué par le Pays, mais aussi largement au-delà. L'un des objectifs prioritaires est de conforter le rôle de plate-forme commerciale de l'agglomération et de limiter la fuite vers d'autres territoires plus attractifs, comme la Belgique, en empêchant l'évasion commerciale, en particulier concernant la clientèle britannique.

La réflexion sur les perspectives de développement commercial du Calaisis, en particulier sur l'implantation d'enseignes attractives, doit s'inscrire dans

une vision globale et dans un esprit de complémentarité et de concertation avec l'ensemble des acteurs du Pays et des territoires voisins.

L'appareil commercial de l'agglomération du Calais, comme dans de nombreux territoires, a tendance à se développer en périphérie. Ceci ne doit pas pour autant s'effectuer sans conforter et dynamiser dans un mouvement parallèle le **commerce de centre-ville**.

Soutenir, en parallèle, le commerce de proximité et l'artisanat en milieu rural, notamment dans les bourgs-centres

De nombreux emplois de proximité sont constitués par le commerce, l'artisanat et l'agriculture. Ces emplois constituent des facteurs d'équilibre précieux en milieu rural.

Il apparaît nécessaire de connaître l'évolution et l'organisation des activités commerciales et artisanales à court et moyen terme, afin d'anticiper, d'accompagner les mutations, d'agir en faveur du maintien de ces activités et de réfléchir à l'offre de services (horaires d'ouverture ...).

Cette démarche doit être menée en étroite association avec les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et Chambre d'Agriculture) : le tissu commercial, artisanal et agricole local devra développer des animations afin de favoriser les échanges, le partage et la promotion du Pays, par l'intermédiaire des produits et spécialités locaux.

STIMULER L'ENTREPRENEURIAT LOCAL

La création d'entreprise doit être favorisée et soutenue, afin de stimuler et de susciter les projets.

L'accueil et le soutien de porteurs de projets locaux et extérieurs doivent être confortés, et organisés, notamment par une animation du territoire en lien avec l'ensemble des acteurs économiques, sociaux. Le développement et le renforcement de structures d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets pourraient se traduire par un maillage de l'ensemble du territoire du Pays en point d'accueil partenariaux à l'intention des porteurs de projet d'entreprises.

FAVORISER LA REPRISE D'ENTREPRISE ET MAINTENIR LE TISSU D'ENTREPRISES EXISTANTES.

L'activité économique du Pays du Calais repose d'une part sur des grandes entreprises mais également sur des petites PME pour lesquelles se posera dans un avenir proche la question de la reprise et de la transmission. Le soutien à la création d'emploi ne doit donc pas uniquement se limiter à la création de nouveaux emplois.

Il apparaît en effet de plus en plus nécessaire de ne négliger ni le soutien aux entreprises et aux emplois existants, ni la vigilance quant à la reprise d'entreprises qui doit être anticipée et encouragée à l'aide de dispositifs nouveaux.

2. Le tourisme : destination Calais Côte d'Opale

Le Pays du Calaisis dispose de véritables potentialités touristiques : un important patrimoine naturel, mais aussi historique, socio-économique et de loisirs. Toutefois, le Pays du Calaisis souffre aujourd'hui d'une image insuffisante qui n'en fait pas une destination de séjour.

L'offre touristique existe, mais est insuffisamment lisible, les capacités de développement ne sont pas valorisées, les capacités d'hébergements sont insuffisantes et concentrées sur la ville centre.

Par ailleurs, **le positionnement géographique** du Pays du Calaisis, intégré au circuit migratoire entre le Nord et le Sud de l'Europe, grâce à son irrigation par de très importantes voies de communication, fait de ce territoire **un espace de transit** plus que de séjour touristique.

Son positionnement touristique doit donc évoluer, en s'appuyant sur une stratégie volontariste et élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs (les collectivités, les entreprises, les habitants ...) pour en faire un **lieu de destination**.

P R O M O U V O I R L E T O U R I S M E E N P A Y S D U C A L A I S I S

Améliorer la promotion et l'information

A l'échelle du Pays du Calaisis, le manque de coordination et le besoin de mutualisation des moyens entre les différents acteurs du développement touristique est évident.

Pour y remédier, il convient donc en organisant territorialement le tourisme d'affirmer une cohérence territoriale des politiques de promotion et de commercialisation à l'échelle du Pays.

Cette cohérence s'effectuera par la mise en œuvre de plusieurs types d'actions :

- une coordination de la diffusion des informations et des actions de communication en vue de la promotion touristique,
- une mutualisation des actions (base de données, guichet unique),
- une mise en commun des moyens des offices de tourisme,
- une redéfinition du rôle de l'Office de tourisme de Pôle, en lui donnant le soin de coordonner l'ensemble des acteurs du tourisme. Pour cela, celui-ci devrait bénéficier de moyens renforcés pour conduire une politique efficace sur l'ensemble du Pays.

Construire une image du Pays valorisant les atouts

L'histoire et le territoire du Pays du Calaisis renvoient l'image d'un pays dont l'image est à construire et à promouvoir. Les nombreuses images qui se superposent, rendent peu lisible et peu attractif ce territoire.

L'intitulé du projet de territoire vise à mieux faire partager et reconnaître ses spécificités et commencent à exprimer une image qui n'est pas forcément l'image la plus connue : " **Une terre d'échanges qui donne envie d'y vivre**".

La stratégie de développement touristique devra ainsi **capitaliser les atouts du Pays du Calaisis pour élaborer et donner une nouvelle sur image du Pays** tournée autour de sa dynamique européenne et s'appuyant sur ses richesses environnementales et patrimoniales (le Grand Site des Caps, la réserve naturelle du Platier d'Oye, les forêts et les lacs, la Cité de la dentelle et de la mode, etc ...). **en la faisant connaître.**

Transformer le « transit » en touriste et transformer le Calaisis lieu de passage, en destination touristique

Pour assurer son développement touristique, le Pays du Calaisis doit non seulement capter la population française, mais aussi une partie des flux du port, du tunnel et du trafic autoroutier européen d'où provient la majeure partie des touristes. L'évolution du positionnement touristique du Pays du Calaisis serait donc d'évoluer d'un espace de passage vers un site de court et moyen séjour.

De plus, les touristes étrangers viennent dans le Calaisis soit pour passer et aller vers une autre destination, faisant de ce territoire une porte, soit dans le but d'y faire des achats.

Le **tourisme commercial** joue en effet un rôle très important dans la prospérité de l'économie locale. Il convient donc de prendre en compte ce type de tourisme dans l'offre du Pays, mais aussi de ne pas s'appuyer uniquement sur ce type de tourisme et d'inciter les passagers en transit à s'arrêter ou à revenir et y séjourner.

Pour cela, il convient de mettre en place un certain nombre d'actions, dont :

- promouvoir le territoire à l'extérieur des frontières, et plus particulièrement dans le Kent,
- s'appuyer sur une valorisation des points d'appel , comme le grand site du Cap Blanc Nez, les forêts et lacs , un linéaire de plage de sable fin, les canaux, le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale, les espaces de découverte faunistique...
- mais aussi développer les infrastructures (hébergements,...) nécessaires à l'accueil.

VALORISER L'EXISTANT ET LES POINTS D'ANCRAGE

Le Pays du Calaisis dispose d'un certain nombre de potentiels insuffisamment valorisés qui représentent des **atouts touristiques indéniables.**

Le diagnostic a souligné la présence de grandes entités identitaires réparties sur l'ensemble du territoire rural comme urbain.

Concernant le patrimoine bâti, il conviendra de veiller à son maintien, sa valorisation et à sa promotion, mais aussi à la requalification des bourgs-centres et des villages alentours, en réaménageant notamment les espaces publics, la signalétique...

La présence d'un passé industriel sur une partie du territoire, ainsi que les savoir-faire locaux (la dentelle, la chicorée...) offrent un potentiel touristique original, à la fois pour les habitants (forme d'identité locale), mais aussi pour les touristes. La valorisation de ce potentiel permettrait d'associer passé et présent, et devenir en même temps un outil de promotion économique.

Le Pays du Calaisis dispose aussi d'un patrimoine naturel diversifié et de qualité en termes de paysage, de sites naturels préservés, de milieux naturels aquatiques. Le maintien de ces milieux apparaît comme un enjeu participant à l'identité et à l'attractivité du Pays.

Il convient donc de **favoriser la mise en valeur des paysages** (point de vue, entretien des milieux, ...) et de veiller à la protection de la faune et de la flore (le site des Caps et l'opération grand site, le Platier d'Oye, les canaux, les marais, les forêts, l'appartenance d'une partie du territoire rural au Parc Naturel Régional, ...).

Mais il faut aussi engager une réflexion sur la pérennisation et la promotion, à l'intérieur même du territoire, des projets existants ou programmés, qui représentent eux aussi un certain potentiel touristique : le centre aquatique et sportif, avec à l'Est de Calais la piscine et la patinoire, et à Sangatte la base de loisirs nautiques, **la Cité de la dentelle et de la mode** qui ouvrira ses portes en 2007 et **le site des Caps**.

CRÉER DES NOUVEAUX PRODUITS TOURISTIQUES

Actuellement, plusieurs types de tourisme cohabitent sur l'ensemble du Pays : tourisme de nature, tourisme rural, tourisme patrimonial... L'ensemble de ces filières touristiques apparaissent comme peu structurées et constituent une offre peu lisible pour le visiteur.

Un effort doit être consenti pour diversifier l'offre touristique afin d'élargir la clientèle et les périodes de fréquentation.

Le Pays du Calaisis doit constituer **une offre pour surprendre**. Cette offre doit être **créative** et **innovante** dans la construction des nouveaux produits. L'objectif est de renforcer l'offre de produits touristiques en s'appuyant sur les spécificités du territoire et constituer une offre diversifiée et élargie prenant en compte les complémentarités de l'ensemble des potentialités existantes.

Il s'agira par exemple :

- de conforter **l'offre culturelle et patrimoniale** en organisant des circuits de découverte sur l'ensemble du territoire, en soutenant la création d'une offre nouvelle et en mettant en place une signalétique cohérente.

- de recréer les conditions de développement d'un tourisme fluvial entre Calais et Guînes ou entre Calais et Ardres, par exemple, en remettant en état les haltes-nautiques.

Plus généralement, le développement du tourisme nature favoriserait la **diversification des activités**, notamment à l'égard des agriculteurs et des artisans. L'agri-tourisme est encore peu développé dans le Pays, des activités sont donc à inventer autour du triptyque agriculture/artisans – environnement/tourisme (accueil à la ferme, produits du terroir, gîtes ruraux, chambres et tables d'hôtes...).

Ces nouvelles activités pourraient s'inscrire dans une dynamique de préservation du patrimoine naturel et culturel, ce qui favoriserait la reconnaissance d'une identité Pays.

Une politique touristique sportive pourrait compléter ce panel

L'offre de loisirs sportifs s'adresse tout autant aux touristes pour lesquels elle peut constituer un élément d'attractivité non négligeable. Ces loisirs sportifs sont liés aux conditions climatiques et naturelles, c'est-à-dire principalement au vent et à l'eau. Ainsi, le développement de structures d'accueil pour la pratique de sports tels que le char à voile ou la création d'un équipement de dimension régionale pour la formation et la pratique de la voile devront s'accompagner du développement de structures d'hébergements pour accueillir des groupes, classes de mer.

Cette offre concerne plus particulièrement l'agglomération de Calais mais ne doit pas pour autant limiter sa fréquentation à ses seuls habitants et doit s'adresser tout autant aux touristes et aux habitants de l'ensemble du pays. De même la création d'une piscine devrait permettre au plus grand nombre de répondre aux besoins en natation.

L'élément d'attractivité le plus porteur est sans conteste le site des Caps. Cette zone protégée doit poursuivre sa valorisation et sa protection à travers l'Opération Grand Site.

La création **d'une manifestation phare du Pays**, serait un élément complémentaire à la mise en œuvre d'une stratégie touristique du Pays.

SE DOTER D'INFRASTRUCTURES ET DE MOYENS
NECESSAIRES POUR RENFORCER L'ACCUEIL

Mettre en place une taxe de séjour

Pour promouvoir le tourisme et son développement, les ressources financières seront nécessaires et devront être mobilisées, avec par exemple, la création d'une taxe de séjour, afin de pouvoir mettre en place rapidement des actions « visibles » et cohérentes. A noter que cette taxe existe déjà sur la Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem et sur la Communauté de Communes Sud-Ouest du Calaisis.

Renforcer l'offre en hébergement

L'hébergement du Pays du Calaisis est caractérisé par un hébergement hôtelier concentré autour de la ville-centre et se positionne essentiellement sur l'hôtellerie d'affaires et d'étape.

Il existe, par ailleurs, une offre diverse (campings, chambres d'hôtes...) répartie sur l'ensemble du territoire et non suffisante.

Pour répondre à la volonté de développement touristique, le Pays du Calaisis devra améliorer et élargir la gamme, augmenter le nombre et diversifier les types de logements proposés.

L'amélioration de la signalétique pour les sites et l'hébergement notamment en milieu rural, l'installation de vitrines touristiques aux principales sorties d'autoroutes et sur les axes secondaires les plus fréquentés peuvent apparaître comme des actions simples et efficaces.

Améliorer l'accueil

Le développement des infrastructures d'accueil est indispensable pour que le Pays du Calaisis mette pleinement en valeur son potentiel et rende accessible ses sites touristiques.

A cet effet, l'amélioration de l'accueil passe aussi par un apprentissage de la langue anglaise, par une signalétique bilingue et par un relationnel courtois. Une assistance technique, juridique, des formations pourraient être mises en œuvre à l'échelle du Pays, d'une part pour venir en aide aux acteurs du tourisme aux porteurs de projets touristiques et d'autre part pour développer une professionnalisation de ce secteur.

Conforter le rôle de l'office de tourisme de pôle Calais-Côte d'Opale

Pour y parvenir, il convient de renforcer l'organisation territoriale qui s'appuie sur un maillage complexe de structures territoriales qui ont la compétence tourisme (8) et se construit progressivement en matière de tourisme autour de l'**Office de Tourisme de pôle** et d'affirmer une cohérence territoriale des politiques de promotion et de commercialisation à l'échelle du Pays.

Cette cohérence passe par la mise en œuvre de plusieurs types d'actions :

- une coordination de la diffusion des informations et des actions de communication touristique ;
- une mutualisation des actions (base de données, guichet unique) et une synergie des moyens humains et financiers ;
- une coordination de l'ensemble des acteurs du tourisme.

L'Office de Pôle doit prendre en charge cette politique touristique mise en place à l'échelle du Pays et l'accompagner dans sa montée en puissance en lui permettant de bénéficier de moyens renforcés pour conduire une politique efficace sur l'ensemble du Pays. Il lui revient un rôle d'animation, d'observation touristique, de mise en produits et de commercialisation ainsi que de communication et de promotion.

La réussite de cette démarche passe notamment par une bonne coordination entre l'Office de Pôle et les différents offices de tourisme associés ayant une délégation de leur communauté :

- L'Office de Pôle conduit l'animation du pôle, l'observation touristique du territoire et la commercialisation de l'offre touristique ;
- Les offices de tourisme associés, un par EPCI, accueillent et informent les visiteurs et ont en charge l'animation locale ainsi que la promotion et la valorisation du territoire à l'échelle locale.

Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, acteur de tout premier plan du tourisme dans le Calaisis, a pour objectif d'inscrire son action dans le développement durable, et plus spécialement dans la charte européenne du tourisme durable.

Cette inscription pourrait irriguer et sous-tendre la politique de tourisme du Pays dans son ensemble.

B. Le Calaisis, un territoire à vivre

Un autre enjeu important pour le Pays du Calais est de mettre en valeur le fait qu'il est aussi un « **territoire à vivre** ». Le territoire présente d'ores et déjà des potentialités, dont un cadre de vie attractif, pour réussir cette mutation.

L'objet de cette partie est de mettre en valeur les potentialités et de proposer des actions qui pourront être les conditions de réussite.

Pour cela, les bourgs-centres, les bassins de vie de proximité et les communautés seront les leviers et seront considérés comme une échelle de proximité. Une échelle qui devra s'articuler avec l'offre de la ville-centre Calais.

1. Répondre aux besoins de proximité et permettre un développement équilibré des territoires

Le développement équilibré du territoire du Calais passe par le développement harmonieux des territoires qui le composent et par une réponse à leurs besoins spécifiques, réponse la plus adaptée possible.

La proximité est le plus souvent la réponse la mieux adaptée, car elle permet de prendre en compte les réalités locales.

Les Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération constituent des points d'appui fort utiles et jouent à cet égard un rôle à conforter.

RENFORCER LES SERVICES DE PROXIMITÉ RENDUS PAR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Renforcer les EPCI dans leur rôle de proximité

Les services indispensables à la vie quotidienne des habitants sont le plus souvent portés par les communes ou les EPCI, qui incarnent la bonne échelle d'intervention en matière de services, en alliant une parfaite connaissance du terrain et des moyens d'interventions de chacun d'entre eux.

Ce rôle de proximité des communautés doit être conforté mais aussi développé ce qui permettra de maintenir des pôles de services sur l'ensemble du territoire.

Assurer et moderniser la présence des services

Le maintien des services passe souvent par une modernisation de leur présence, afin de trouver des solutions innovantes pour assurer la pérennité de l'accès pour tous. Il convient donc d'imaginer une **mutualisation** des lieux,

en créant, par exemple, des points d'accueil multiservices itinérants ou non à l'échelle du Pays.

Moderniser la présence des services de proximité à la population, c'est aussi assurer **la polyvalence** de ces services, en mutualisant les interventions et/ou les permanences.

Conduire une réflexion globale sur le maillage en services de proximité

Un maillage des services devra s'appuyer :

- ✓ d'une part sur **les bourgs centres** qui constituent des pôles de services qui irriguent l'arrière-pays.
- ✓ d'autre part sur **les nombreux services que l'on trouve à Calais** et qui sont ceux d'une sous-préfecture, qui rayonnent bien au-delà de leur environnement immédiat.

Par ailleurs, les services à la population sont aussi des emplois de proximité situés dans les bourgs-centres. Ces emplois favorisent le développement économique des bourgs et leur permettent de rayonner sur le territoire de l'arrière-pays. La présence de services permet de mieux assumer un développement homogène du territoire dans son ensemble.

CONFORTER LES SERVICES DE CALAIS

Ces services devront naturellement être confortés pour enrichir l'offre de Calais et de l'agglomération. Ils devront également continuer de bénéficier à l'ensemble du Pays. Il en est ainsi de l'ensemble des services publics, services à la population sans oublier l'hôpital, l'éducation, la culture et le sport.

Poursuivre la politique de la ville

La ville de Calais est concernée par la politique de la ville qu'il convient de poursuivre. Une opération de renouvellement urbain a été engagée autour de 6 axes thématiques qu'il convient de prolonger :

- la structure urbaine et l'habitat
- le développement social et économique
- les équipes opérationnelles
- la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport
- la prévention de la délinquance et la sécurité publique
- la santé, l'action sociale et la vie associative

MAITRISER LA PERIURBANISATION ET LE FONCIER

Améliorer la connaissance des demandes et de l'offre existante.

La connaissance des demandes en logements et de l'offre devra être améliorée afin de **répondre précisément à la demande réelle**.

L'offre devra par ailleurs être en adéquation avec les besoins des différentes catégories de personnes à la recherche d'un logement : nouveaux habitants, personnes âgées, logements étudiants, ...

La définition d'une politique adéquate en matière de logement se fera non seulement par une **meilleure connaissance de l'offre et de la demande sur l'ensemble du territoire du Pays**, mais également par une **action sur l'urbanisation** et par une **limitation de l'étalement urbain**.

Afin de faire face à la péri-urbanisation et à la pression foncière, une politique concertée de l'habitat au niveau du Pays devra être définie. La mise en œuvre d'une **démarche de SCOT** à l'échelle du Pays apportera une première réponse à ces enjeux. Ces démarches devront être effectuées en lien avec la future agence d'urbanisme.

Le PLH pourra être révisé et défini à l'échelle du Pays.

Favoriser le partage du territoire entre les différentes populations (agriculteurs, entreprises, habitants...), afin de maintenir des espaces agricoles dans ces zones et préserver la diversité paysagère du Pays du Calaisis.

Une réflexion sera menée en concertation avec les différents acteurs. Le Pays du Calaisis encouragera la prise en compte de l'intérêt agricole dans la démarche SCOT, PLH et à l'occasion de la révision ou de l'élaboration de PLU.

Ce partage du territoire nécessite de conduire une nouvelle réflexion globale et cohérente sur les logements sociaux à construire dans les bourgs-centres, l'accession à la propriété en corrélation avec le domaine des transports collectifs afin de développer les solidarités, les complémentarités et la mixité sociale au sein du Pays.

Cette réflexion devra être menée en lien avec la future agence d'urbanisme.

RENFORCER LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET LES DEPLACEMENTS A L'INTERIEUR DU PAYS ET L'ACCES AUX SERVICES

Les déplacements à l'intérieur du pays sont une nécessité quotidienne pour de nombreux habitants. L'amélioration des déplacements et l'offre de transport ne sont pas que des vecteurs de développement économique, mais ils permettent **d'améliorer la qualité de vie** des habitants du territoire.

Ces déplacements sont essentiellement effectués en voiture, les transports en commun étant insuffisants. Certaines communes sont très enclavées, ce qui renforce les difficultés liées aux déplacements et crée des inégalités.

Mettre en place une politique de transport inter-modale à l'échelle du Pays

Le Pays du Calaisis constitue une échelle géographique pertinente pour traiter de la problématique transport, et avoir une vision globale et transversale de l'ensemble des contraintes. Afin de répondre à ceux-ci, la réalisation **d'un schéma de transports** à l'échelle du Pays pourrait être un atout envisageable.

Par ailleurs, pour répondre au plus près des besoins, **le transport à la demande** pourrait être développé. L'expérimentation conduite par la Communauté de Communes des Trois-Pays « taxi vert » a semble-t-il rencontré un réel succès, et

pourrait conduire à envisager qu'un dispositif semblable existe sur l'ensemble du territoire du Pays. Pour autant, un bilan de l'expérimentation est nécessaire et dans sa continuité une étude sur l'opportunité et les conditions de l'extension d'un tel dispositif à l'échelle du Pays devra être conduite.

Ce mode de transport s'adresse plus particulièrement aux personnes âgées ou aux personnes isolées qui n'ont aucun véhicule à leur disposition. Le co-voiturage devrait également être encouragé afin de limiter l'utilisation de la voiture individuelle.

Renforcer les liaisons TER

Le maintien d'un transport ferroviaire à l'intérieur du Pays et avec les territoires voisins est un des objectifs prioritaires du Pays.

Il porte en particulier sur la pérennisation et la restauration des gares (ou arrêts) sur la ligne Calais-Lille, qui sont des infrastructures d'équilibre du Pays du Calaisis, notamment Pont d'Ardres qui constitue un élément structurant de l'arrière-pays.

Pour cela, il pourrait être évoqué aussi avec la SNCF et la Région la mise en place d'un cadencement entre Lille – Calais – Dunkerque, afin de maintenir l'accès TGV et inciter à l'utilisation des transports en commun pour les trajets domicile-travail.

Favoriser les déplacements doux

L'amélioration de la qualité de vie passe naturellement par une politique de transport encourageant les déplacements doux, qu'il s'agisse de la création de liaisons piétonnes dans la ville centre, de voies cyclables qui pourraient être facilement développées sur l'ensemble du territoire compte-tenu de la topographie du pays.

2 Lutter contre les fragilités sanitaires et répondre aux besoins de services sanitaires et sociaux.

La population du Pays a une dominante précaire qui a des répercussions sur son état sanitaire. Lutter contre la précarité de la population, c'est lutter contre l'exclusion, favoriser l'insertion et mettre en œuvre une politique sanitaire et sociale qui réponde à l'ensemble des besoins.

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES POPULATIONS EN DIFFICULTÉS

Favoriser et améliorer l'adéquation emplois-formations

Malgré les dispositifs d'insertion et de formation présents sur le territoire du Pays, il existe un déficit de qualification pour les demandeurs d'emplois et des difficultés de recrutement dans les entreprises.

Les entreprises ont des besoins en termes d'emplois et de qualifications qui gagneraient à être régulièrement analysés pour s'inscrire dans une **démarche prospective d'anticipation des évolutions**, ceci afin de répondre au mieux aux besoins en formation.

L'amélioration de la connaissance des besoins en emplois des entreprises permettrait de **redéployer l'offre locale de formations** et d'**envisager une mutualisation des besoins de formations inter-entreprises et des emplois**.

Par ailleurs, les formations dispensées sur le Pays doivent répondre au niveau et aux attentes des jeunes qui habitent ici. Une réflexion complémentaire pourrait être engagée avec les collèges, lycées et l'université afin de promouvoir l'apprentissage et d'autres formes d'insertion.

Dans le même esprit, et en s'appuyant sur le futur PLDAIE, toutes les actions qui permettent de favoriser l'évolution dans l'entreprise (information, formation pour l'évolution...) doivent être encouragées, à la fois en termes d'évolution des modes d'organisation et de production, et de redéploiement des qualifications des salariés.

Encourager l'émergence de nouvelles activités d'emplois

Les fragilités du bassin d'emploi du Calais et certaines situations de précarité nécessitent la mise en place de dispositifs adaptés et un soutien aux acteurs de l'insertion par l'économie. De nombreuses actions pourraient être conduites à l'échelle du Pays en donnant une dimension nouvelle aux associations œuvrant dans ce domaine, aux espaces-jeunes, et en s'appuyant sur le PLIE.

Les acteurs associatifs sociaux doivent être soutenus dans leurs actions quotidiennes auprès des publics en difficultés. Pour cela, un décloisonnement

entre les acteurs du secteur ainsi qu'une mutualisation des moyens seraient opportuns.

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE SANITAIRE ET SOCIALE

Le diagnostic du territoire laisse apparaître une situation sanitaire préoccupante, un sous-équipement médical et une sur-représentation de certaines pathologies liées notamment aux fragilités économiques et sociales. Ces questions constituent donc des priorités pour le développement durable du territoire et renvoient à des enjeux de prévention, d'aménagement, d'équipement.....(lutte contre les conduites addictives, offre de soins, accès aux services de santé en tout point du territoire, services médico-sociaux adaptés au vieillissement de la population....), les services à la famille (de la petite enfance aux personnes âgées).

La mise en œuvre d'une politique sanitaire et sociale cohérente à l'échelle de ce territoire contribuera à apporter une réponse pertinente aux enjeux spécifiques qui sont les siens.

Renforcer le centre hospitalier de Calais

Le renforcement du centre hospitalier de Calais pour en faire un pôle d'excellence serait un atout précieux pour tout le Pays et les territoires environnants qui en bénéficient.

Ce renforcement passe par un renforcement de sa capacité d'accueil qui paraît insuffisante au regard de la masse de population et de son positionnement au cœur du littoral et des flux internationaux.

Il devra s'accompagner non seulement d'une mise en réseau avec les autres établissements de soins mais aussi avec l'Université du Littoral en poursuivant l'étude de la faisabilité de constituer un pôle d'excellence pour les études médicales, notamment dans le premier cycle, ceci afin d'améliorer la qualité de l'offre médicale.

Conforter les autres établissements de soins

Les autres établissements de soins, cliniques et maisons de soins et d'accueil devront également être confortés, ceci en assurant des complémentarités avec le Centre hospitalier de Calais et la politique de maintien à domicile.

Poursuivre la politique volontariste en matière de santé

Actuellement, le territoire du Pays est concerné par deux Programmes Territoriaux de Santé. Afin d'assurer une cohérence territoriale et une meilleure efficacité de cette politique de santé innovante, une coordination de ces deux PTS, voire l'élaboration d'un seul PTS à l'échelle du Pays, pourrait être envisagée.

Par ailleurs la politique de santé doit poursuivre ses efforts en direction des axes prioritaires du territoire tels que la santé des enfants, des jeunes et des populations fragilisées, l'amélioration du cadre et de l'hygiène de vie,

l'assistance aux souffrances psychologiques et aux conduites de consommations à risques. Les actions d'éducation à la santé doivent être développées.

Améliorer la coordination dans le secteur sanitaire et social

La partenariat entre les médecins et le secteur social gagnerait à être renforcé afin de favoriser l'échange, d'accompagner les populations les plus en difficulté, et de les orienter vers les dispositifs les plus adaptés.

Une meilleure coordination entre les structures et les partenaires de la santé devrait être recherchée.

OPTIMISER L'AIDE AUX PERSONNES AGEES, HANDICAPEES OU DEPENDANTES

Le maintien des personnes âgées, handicapées ou dépendantes à domicile constitue une priorité pour le Pays.

Ceci implique non seulement de faciliter l'accès des services publics à ces personnes, mais aussi de développer des actions collectives de prévention et d'information.

L'augmentation du nombre de places d'accueil est une nécessité. Elles devront porter soit sur le maintien à domicile, soit sur la création de logements nouveaux orientés prioritairement vers de petites structures, humanisées.

En tout état de cause c'est le **maintien du lien de la personne avec son environnement** qui devra primer.

Une approche transversale au sein du Pays

Dans une approche transversale cohérente des actions à mettre en œuvre pour plus d'efficacité, une concertation avec les orientations en matière de transports sera établie et le Pays pourra être un élément moteur de la mise en place d'un **schéma gérontologique**, qui pourra s'intégrer dans la charte des PTS.

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

La petite enfance

Le développement des services à la petite enfance constitue une priorité pour l'ensemble des Communautés du Pays du Calais. Chacune d'entre elles a déjà mis en place de nombreux services.

Cependant une réflexion à l'échelle du Pays permettrait de mieux cerner les besoins et d'apporter une réponse adéquate.

Ainsi, la mise en réseau **des relais d'assistantes maternelles**, pourrait s'articuler avec les crèches.

Cette coordination devrait s'accompagner **d'une augmentation du nombre de places** d'accueil en crèche et chez les assistantes maternelles.

L'enfance

En matière de besoins périscolaires, le Pays a l'opportunité de pouvoir coordonner entre eux **les contrats éducatifs locaux** portés le plus souvent par les communautés. Dans cet objectif, une collaboration avec la CAF pour l'élaboration d'un Plan enfance concerté sera recherchée.

L'adolescence

Le développement d'activités sportives et culturelles et de lieux d'animations de proximité qui leur sont dédiés devrait être envisagé. L'amélioration de l'accessibilité à l'offre de Calais pourrait constituer, en complément des actions éducatives portées par les EPCI, une avancée dans ce sens pour répondre aux besoins spécifiques des adolescents.

3. Promouvoir une politique culturelle de Pays du Calais

La vitalité culturelle est un facteur de cohésion sociale, d'animation du territoire et un vecteur d'attractivité pour le Pays du Calais.

L'accès au plus grand nombre ainsi que l'élargissement des pratiques nécessitent une meilleure lisibilité de l'offre.

DES TERRITOIRES PORTEURS DE PROJETS EDUCATIFS

L'offre culturelle du Pays du Calais devra s'appuyer sur l'ensemble des politiques culturelles menées par les Communautés. Il s'agira, dans un premier temps de coordonner l'ensemble de celles-ci afin d'obtenir une offre riche, diversifiée et connue de tous.

Une façon de promouvoir ces différentes politiques est de s'appuyer sur le monde associatif et de lui reconnaître son rôle de lien social sur le territoire.

La mise en réseau des actions et des acteurs permettrait de faciliter l'identification du pays et la diffusion des pratiques culturelles.

Valoriser la mise en place de projets éducatifs locaux

Une autre façon de promouvoir l'offre culturelle du Pays est à travers les projets éducatifs locaux, qui sont eux même porteurs de ce volet.

Pour cela il faut :

- S'appuyer sur le monde associatif, reconnaître son rôle , lui permettre de se développer (moyens matériels....) ;
- Coordonner les réseaux d'acteurs associatifs ;
- Former et professionnaliser les intervenants (permettre la formation des bénévoles afin de travailler pour tous les publics).

PRIVILEGIER LA PROXIMITE POUR L'OFFRE CULTURELLE

Irriguer et mailler l'ensemble du territoire du Pays

Les médiathèques, les bibliothèques et les écoles de musique et d'art sont des éléments de l'offre culturelle du Pays du Calais. La mise en réseau de ces éléments permettra également d'élargir l'offre et de mailler le territoire par une desserte des maisons de retraite, des écoles.

Ceci sera aussi permis par le développement de l'itinérance et assurera une proximité concrète de l'offre culturelle.

De plus, la rénovation et l'entretien des lieux culturels existants (maisons pour tous, foyers ruraux....) seront des atouts supplémentaires, un atout pour diffuser

sur l'ensemble du territoire des spectacles et activités culturelles, permettant l'accueil de ceux-ci au plus près des habitants et facilitant ainsi leur accessibilité.

GARANTIR ET AMELIORER L'ACCESSIBILITE A LA CULTURE ET AU SPORT

Assurer une égalité d'accès à la culture

Afin de donner le même accès pour tous à la culture, les habitants de tout le Pays pourraient être incités à aller au spectacle.

Dans ce cadre, des outils pourraient être mis en place par exemple l'essaimage des spectacles du Channel, la Scène Nationale de Calais à travers le Pays.

Rapprocher la culture des habitants, c'est non seulement faciliter l'organisation de spectacles à l'intérieur du Pays grâce à des lieux d'accueil et développer les décentralisations culturelles, mais aussi faciliter l'accès aux équipements et aux activités de la ville centre.

Rechercher les complémentarités, valoriser et mettre en réseau les équipements et les initiatives

La complémentarité des équipements doit être mise en œuvre, évitant les doublons, les concurrences et bénéficiant en contrepartie au plus grand nombre.

Par ailleurs, les activités et les initiatives culturelles sont portées par de multiples acteurs et sont disséminées sur l'ensemble du territoire sans véritable coordination. La **mise en réseau et la professionnalisation** des acteurs seraient un moyen qui permettrait de faciliter l'identification et la diffusion des pratiques culturelles.

C. Le Calaisis, un territoire à préserver

Dans cette dernière partie, l'environnement serait traité en tant que tel, et non en tant que vecteur de développement touristique.

Les questions relatives à la préservation et à la valorisation de l'environnement seront donc abordées dans cette partie.

1. Préserver et valoriser la qualité des eaux et gérer les risques naturels

Le Pays du Calaisis est fortement marqué par l'eau, il est circonscrit entre l'Aa, la Hem et la mer. L'eau est donc un des éléments centraux du développement du Calaisis.

L'eau doit devenir un élément fédérateur d'une politique ambitieuse et concertée entre les territoires.

MAÎTRISER L'EAU ET LES RISQUES HYDRAULIQUES

La durabilité du développement du territoire du Calaisis est étroitement liée à la gestion de l'eau.

En effet, la maîtrise des risques hydrauliques devait favoriser non seulement l'attractivité du territoire du point de vue touristique, mais aussi permettre une meilleure gestion des ressources agricoles et industrielles.

Une des spécificités du Calaisis sont **les wateringues** qui permettent une maîtrise des flux hydrauliques à travers l'ensemble du Pays (amont/aval).

Actuellement, la gestion des wateringues est effectuée par le syndicat inter-départemental et de façon pratique par les agriculteurs et les propriétaires fonciers.

Deux enjeux se dessinent par rapport à la gestion et au financement des wateringues et des watergangs, d'une part l'entretien du réseau, et d'autre part les réponses aux nouvelles attentes des habitants, en particulier dans le domaine des loisirs aquatiques.

Pour cela, **une réflexion globale** à l'échelle du Pays et des territoires environnants (aval et amont) doit être menée de façon concertée.

Cette réflexion globale devra prendre en compte l'ensemble du réseau, mais aussi porter sur une harmonisation des compétences des différents EPCI et des structures gestionnaires (SAGE), avec la mise en place d'une **concertation inter-sage** (SAGE de la vallée de la Hem, SAGE du Boulonnais et SAGE du delta de l'Aa. Les sections de wateringues devront bien sûr être associées à ces réflexions.

Une valorisation des actions déjà entreprises, comme l'utilisation des engrais verts, devra être engagée afin d'encourager les bonnes pratiques et de s'inscrire dans une perspective de préservation de l'environnement.

Au sein du Pays, et en associant le Conseil de Développement, la création d'un groupe de réflexion sur l'eau, pourra être mis en place. L'objet de ce groupe de réflexion est de permettre aux acteurs concernés non seulement de discuter entre eux, mais aussi d'envisager la mise en œuvre de solutions concrètes.

Une **sensibilisation des habitants** sera aussi menée à bien, au travers d'actions d'explication des enjeux, objectifs et fonctionnement de la taxe des waterings (à quoi sert cette taxe, comment est-elle répartie), un respect des servitudes de passage pour atteindre les waterings, et un respect de l'eau dans son utilisation quotidienne.

La seule maîtrise des eaux de surface n'est pas suffisante, **les eaux souterraines** ont elles aussi leur importance au sein du Pays.

La maîtrise des eaux souterraines et la maîtrise de l'érosion de sols sont à gérer conjointement, ainsi que le cordon dunaire et les digues maritimes.

MAINTENIR LA QUALITE DES EAUX

Préserver la ressource en eau potable

La diversité des usages de la ressource en eau sur un territoire rural et agricole et dépendant d'un nombre, non extensible et situé en aval, de gisements, implique nécessairement de promouvoir une **gestion concertée des gisements d'eau**.

Des économies d'eau, quand elles sont réalisables, doivent être identifiées, promues et prises en compte par l'ensemble des utilisateurs (industriels agriculteurs, particuliers).

Préserver la qualité de l'eau des rivières et des canaux

Les canaux et les rivières sont une richesse pour le Pays du Calaisis, notamment l'Aa, la Hem. La qualité de leur eau doit être préservée et valorisée.

Les canaux, dont la gestion relève de Voies navigables de France, souffrent trop souvent d'un mauvais entretien, et d'une mauvaise qualité de l'eau, ce qui pénalise le développement du tourisme fluvial. Leur réhabilitation paraît indispensable.

La qualité de l'eau des rivières devra également être préservée pour assurer le maintien et le développement des ressources piscicoles et de la pêche. Il est notamment nécessaire de se donner les moyens de lutter contre l'eutrophisation des cours d'eau.

Cette préservation passe notamment par la mise en œuvre de **périmètres de protection** (les servitudes de passage) de part et d'autre du lit des rivières, des canaux et des waterings, ainsi qu'une épuration des eaux des infrastructures

polluantes sur le Pays (par exemple les autoroutes par l'infiltration des désherbants).

Ces actions directes de préservation doivent s'accompagner d'un encouragement au **développement de l'agriculture raisonnée et de l'agriculture biologique**, qui peuvent avoir des effets et des impacts environnementaux positifs.

2. Agir collectivement pour traiter les grands enjeux environnementaux.

VEILLER A MAINTENIR LA QUALITE DES PAYSAGES

La diversité et la qualité des paysages du Pays du Calaisis peuvent devenir des éléments fondateurs pour l'identité du Pays, au premier rang desquels figurent le Cap Blanc Nez, le Platier d'Oye... Un certain nombre d'espaces naturels sont d'ores et déjà protégés, certains autres doivent l'être notamment par un élargissement des zones concernées par le dispositif Natura 2000. La préservation de la **diversité biologique** des milieux naturels du Pays devra à ce titre être encouragée.

Le maintien de la qualité paysagère du Pays renvoie au besoin de maîtriser l'urbanisation pour le respect de l'environnement et de veiller tout particulièrement à l'intégration paysagère des zones d'activités, notamment autour de la Cité de l'Europe, l'entrée des villes et les bâtiments agricoles.

La qualité des paysages dépend également de la restauration du patrimoine bâti, qu'il s'agisse d'habitations ou de bâtiments à vocation agricole, industrielle ou commerciale.

En ce sens, le SCOT et les PLU devront être exigeants et prendre en compte la dimension paysagère.

LIMITER LES POLLUTIONS

L'objectif général de préservation de la qualité environnementale du pays du Calaisis implique naturellement la limitation de toutes les formes de pollutions existantes et la réduction des nuisances qui pèsent quotidiennement sur le Pays.

Pour cela, une réflexion globale devra être menée sur les thématiques suivantes **l'air, les sols, l'eau** (rivière et mer) dans le cadre des structures d'ores et déjà existantes, comme le SMCO.

Ceci inclut aussi la réduction de la production des déchets à la source et l'amélioration de leur gestion, par l'intermédiaire là aussi des structures existantes (le SEVADEC).

Dans le domaine de la prévention, un plan santé-environnement sera réalisé à l'échelle du Pays. Celui-ci sera complémentaire aux Programmes Territoriaux de Santé (PTS), et se focalisera davantage sur les risques de santé liés à l'environnement et à la mise en œuvre d'action de précaution et de prévention.

ENCOURAGER L'USAGE DES ENERGIES RENEUVELABLES

La réduction de la consommation des énergies fossiles et donc le développement des énergies renouvelables, encore peu utilisées à l'échelle du Pays, sont une priorité.

L'utilisation des énergies renouvelables, et plus particulièrement l'énergie éolienne, pourrait être favorisée d'autant plus que la situation du Pays est favorable.

Pour autant, et pour éviter un développement anarchique des éoliennes, un **plan éolien**, s'intégrant dans le plan de la Région, sera établi dans le Pays.

Une recherche sur la diversification des ressources pourra être menée au sein du Pays, notamment pour ce qui concerne une valorisation énergétique des **courants marins** et le développement de **l'énergie agricole**.

Dans tous les cas, l'information des citoyens devrait être conduite, pour aider les particuliers et les professionnels dans le choix de leurs énergies, par exemple en développant une sensibilisation aux énergies renouvelables ainsi que la vulgarisation des techniques et usages liés à ces énergies.

SENSIBILISER ET EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT

Les activités liées à la préservation de la richesse environnementale du Pays mériteraient d'être largement développées, en ciblant des publics spécifiques les élus locaux, les scolaires et péri-scolaires et les associations, comme publics prioritaires en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et de relais d'opinion.

La sensibilisation de ce public pourrait porter sur les thématiques suivantes :

- le patrimoine naturel et culturel (le grand site des Caps, le Platier-Oye, les sites Natura 2000...)
- les enjeux environnementaux (eau, déchets, risques ...)
- la citoyenneté
- la valorisation des bonnes pratiques
- les paysages du Calaisis

Dans le cadre général du projet du Pays du Calaisis, il convient de raisonner en termes de **mise en commun d'initiatives environnementales** réalisées par les différents acteurs (le PNR, les EPCI, les associations...) et de constituer un **réseau** permettant le développement **des échanges locaux** et de **coopérations inter-pays**.

Au delà d'une dynamique de sensibilisation quotidienne aux problématiques environnementales à l'échelle du Pays, il importe d'intégrer aussi souvent que possible une dimension environnement dans les politiques conduites par les EPCI. Pour se donner les moyens de cette intégration, le pays du Calaisis pourrait renforcer son **expertise en matière d'environnement** (partenariats, réseau d'information...).

III. MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION

Dans cet axe sont développés les aspects liés :

- A la mise en œuvre et à l'évaluation,
- A l'ingénierie, aux outils et aux structures,
- Aux partenariats et à la concertation (échanges entre les acteurs du territoire, Conseil de Développement, ...)

POUR SUIVRE L'EMERGENCE DU PAYS

Le pays est aujourd'hui animé par :

- la Conférence des Présidents qui regroupe les cinq présidents des EPCI. C'est le lieu de décision et de choix des orientations et politiques à retenir. Les Présidents conduisent ainsi conjointement la démarche de Pays.
- La Communauté de Communes des Trois-Pays a pris en charge le portage de l'élaboration de la Charte (chargée de mission et études) **et de l'animation générale du Pays.**

Pour l'avenir, le SYMPAC auquel adhèrent tous les EPCI pourrait prendre le relais de la Communauté de Communes des Trois-Pays pour l'animation générale du Pays, et assurer la maîtrise d'ouvrage des actions, exclusivement d'études qui pourraient être conduites.

Le comité de pilotage partenarial

Le comité de pilotage partenarial composé des partenaires financiers, Etat, Région et Département, poursuivra son accompagnement du Pays dans son émergence.

Il se réunira régulièrement à l'initiative du Pays pour présenter les dossiers inscrits au contrat et décider de leur engagement.

DEVELOPPER L'INGENIERIE

Le développement de l'ingénierie, des outils, des structures, la mise en place de partenariats forts de la concertation (échanges entre les acteurs du territoire, Conseil de Développement...), ainsi que la mise en place de l'évaluation sont des conditions de réussite de la démarche du Pays du Calaisis.

En ce sens, des actions ciblées de sensibilisation et formation-action des agents de développement, des techniciens et des élus pourraient être conduites en les accompagnant par des conseils et appuis techniques pour intégrer le développement durable.

Les moyens en ingénierie sont modestes et gagneraient à être développés. Ils permettraient d'apporter un soutien à l'action des communautés et à accompagner l'émergence de projets portés par des acteurs locaux.

Ces moyens peuvent revêtir plusieurs formes : des moyens humains, financiers mais également techniques.

L'ingénierie générale du Pays

L'ingénierie générale du Pays a pour objectif d'asseoir le pays, de l'installer et de le faire vivre. Au croisement de nombreux territoires, démarches et structures, le Pays apportera une dimension et une réflexion supplémentaire aux EPCI qui le composent. Cette action d'animation doit être pérennisée afin d'accompagner le développement local, afin de faire émerger des projets et de contribuer à instaurer une dynamique de Pays à une échelle qui dépasse celle des structures intercommunales

Le rôle de coordination, de réflexion, d'échange, de concertation et d'études que joue le Pays constitue à cet égard une opportunité, opportunité de développement, opportunité d'ouverture et de dynamisation d'un territoire souvent fractionné.

Les moyens affectés aux missions du Pays pour son propre fonctionnement sont un des aspects de cette ingénierie, mais pas le seul.

Mutualiser les moyens humains

- Assurer une animation et ingénierie sur l'ensemble du territoire.

Les moyens humains sont largement plus présents dans la partie la plus urbanisée du pays, ils doivent donc être répartis sur l'ensemble du territoire afin de bénéficier à tous. Les Communautés de Communes ont en effet dans la plupart des cas des moyens assez faibles, étant donné la faiblesse de leurs ressources et leur caractère, pour l'essentiel et de plus en plus, résidentiel, qui engendrent beaucoup de charges liées aux services à la population.

Mutualiser les matériels et les locaux

- Mettre à disposition des locaux pour les associations culturelles.

Certains moyens techniques pourraient être partagés et ainsi en alléger le coût tout en développant une solidarité renouvelée. C'est notamment le cas dans le domaine culturel pour lequel des matériels pourraient être acquis en commun et partagés pour l'utilisation.

CREER DES SYNERGIES POUR PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

Développer les actions concertées et cohérentes

- S'appuyer sur les moyens des EPCI

Les Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération conduisent des politiques à l'échelle de chacun de leurs territoires. Elles ont développé une expertise et des actions de proximité qui répondent aux besoins réels. Elles constituent, par ailleurs, un maillage du territoire construit autour des

bourgs-centres. Ces EPCI gagneront à poursuivre leurs échanges, à développer la concertation et à imaginer des actions nouvelles à une échelle plus large. La mise en réseau des acteurs sera également encouragée et devra être autant que possible organisée à une échelle qui sera celle du Pays.

METTRE EN ŒUVRE UNE ÉVALUATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Un dispositif d'évaluation accompagnera cette charte. Ce dispositif proposera par thématiques des indicateurs de résultats et d'objectifs qui faciliteront le suivi de sa mise en œuvre. Des indicateurs s'inscrivant dans la perspective du développement durable pourraient également être définis ; ils faciliteraient la lisibilité de ce projet dans la durée et contribueraient à créer des synergies avec la politique régionale.

L'évaluation dans le cadre de la Charte sera nécessairement souple et légère. Il en sera différemment dans le cadre du Contrat de Pays, afin d'accompagner celui-ci d'un outil efficace de suivi. Le Comité de Pilotage partenarial choisira un ou deux programmes sur lesquels sera conduite une évaluation.

Un tableau de bord facilitant le suivi et l'évaluation de la charte sera proposé.

L'ARTICULATION AVEC LES INTERCOMMUNALITES

Articulation avec la Communauté d'agglomération du Calaisis

Les orientations retenues dans le cadre du Contrat d'Agglomération et du Contrat de Pays apparaissent convergentes.

Le Contrat d'Agglomération est un des outils pour mettre en œuvre la Charte du Pays.

Par ailleurs, il est proposé que le Conseil de Développement du Pays soit également celui de la Communauté d'Agglomération.

Articulation avec les Communautés de Communes

Les Communautés de Communes poursuivront leurs actions et leurs politiques mais les inscriront dans une transversalité et un ensemble plus vaste.

Elles assureront pour l'essentiel les maîtrises d'ouvrage.

Les Communautés de Communes devront adopter la Charte du Pays pour marquer leur adhésion au Pays.

Le Contrat de Pays prendra le relais des Contrats de Développement Rural. Les Communautés participeront au **Comité de Pilotage partenarial** en vue de la sélection des opérations et de la répartition des moyens.

Articulation avec le PNR

Outil existant et s'inscrivant dans un territoire plus vaste, le PNR et la Charte du Pays doivent marquer leur compatibilité quant aux objectifs. Une convention pourra être signée entre le PNR et le Pays à l'occasion de l'élaboration du Contrat afin de ne pas établir de concurrence et de créer des synergies.

Le PNR pourra naturellement assurer, comme d'autres acteurs, la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le cadre du contrat.

LE RÔLE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement a participé à l'élaboration de la charte au travers du séminaire. Il a été consulté sur le présent document.

Dans la mise en œuvre du Pays, il poursuivra son rôle de conseil et d'appui au Pays. Il sera régulièrement informé de la mise en œuvre de la charte.

Le Conseil de Développement sera un organe de réflexion, une force de proposition, un moyen d'instaurer un dialogue permanent entre la société civile et les élus, qui conserveront bien entendu leur pouvoir de décision.

L'ÉVOLUTION DE LA CHARTE

La présente Charte constitue une base de travail qui sera nécessairement enrichie. Les nombreux chantiers en cours apporteront sans doute des réflexions complémentaires et des inflexions.

Un ou des avenants pourront être proposés. Par ailleurs, l'élaboration du Contrat sera une première occasion de proposer une stratégie à court terme intégrant de nouvelles contributions.

Le Contrat qui s'étalera sur une durée courte se terminera fin 2006.

Dans le cadre de la préparation du Contrat qui lui suivra, des réflexions complémentaires seront engagées. Ces réflexions ne seront en réalité qu'un continuum. Elles s'appuieront sur ce travail de départ, sur le suivi, sur l'évaluation et l'observation.

IV. GLOSSAIRE

AAH: Allocation aux Adultes Handicapés

AOC: Appellation d'Origine Contrôlée

API: Allocation Parent Isolé

BTP : Bâtiment Travaux Publics

CAF: Caisse d'Allocation Familiale

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDR : Contrat de Développement Rural

CHRS: Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CLSH: Centre de Loisirs Sans Hébergement

CPER: Contrat de Plan Etat - Région

ENS : Espaces Naturels Sensibles

EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GRDA : Groupement Régional de Développement pour l'Agriculture

LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire.

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLDAIE : Programme Local de Développement des Activités, de l'Insertion et de l'Emploi

PLIE: Plan Local d'Insertion par l'Economique

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PLH: Programme Local de l'Habitat

POS: Plan d'Occupation des Sols

PPRI: Plan de Prévention des Risques d'Inondation

PTS : Programme Territorial de Santé

RMI: Revenu Minimum d'Insertion

SAU : Surface Agricole Utilisable

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement Urbain

SPL : Système Productif Local

SROS : Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire

V. ANNEXES

A. Composition du Conseil de Développement

Approuvée en Conférence des Présidents le 14 juin 2004

Collège des activités économiques et sociales :

- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Calais
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers du Pas-de-Calais
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
- Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de Pôle
- Monsieur le Président de Calais Développement
- Monsieur le Président de Calais Initiative
- Monsieur le Président du GRDA Calais – St Omer
- Monsieur le Président du MEDEF
- Monsieur le Président de la CGE-PME
- Monsieur le Président de la Fédération du Commerce
- Monsieur le Président de la CFTC de Calais
- Monsieur le Président de l'Union Locale FO
- Monsieur le Président de l'Union Locale CFDT
- Monsieur le Président de l'Union Locale CGT
- Monsieur le Président de l'Union Locale Confédération Paysanne
- Monsieur le Président de l'Union Locale FNSEA
- Monsieur le Président de la Coordination Rurale Pas-de-Calais

Collège des organismes à caractère familial, éducatif, culturel et sportif :

- Monsieur le Président du Centre Hospitalier de Calais
- Monsieur le Président du Réseau Local de Promotion de la Santé
- Monsieur le Président de l'Unité Territoriale d'Action Sanitaire et Sociale du Conseil Général
- Madame la Présidente de l'Instance Coordination Gériatrie du Calais
- Monsieur le Président de l'Association des Paralysés de France
- Monsieur le Président de l'OPHLM
- Monsieur le Président de Habitat 62/59
- Monsieur le Président de Logis 62
- Monsieur le Président de la Mission Locale Calais
- Monsieur le Président de la Mission Locale St Omer
- Monsieur le Président de l'Association Parcours

- Monsieur le Président de l'Environnement Solidarité
- Monsieur le Président de l'Association Antenne Agricole
- Madame la Présidente de l'Association OPUR
- Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale
- Monsieur le Président de l'ADMR Audruicq
- Monsieur le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif
- Monsieur le Directeur du Channel
- Monsieur le Président de l'OMS de Guînes
- Monsieur le Président de l'Office des Sports de Calais
- Madame la Présidente de l'Association La Note Bleue
- Monsieur le Président de l'Association ACHA

Collège des autres secteurs de la vie collective :

- Monsieur le Président de l'Association de Défense de l'Environnement de Calais
- Monsieur le Président de l'UFC
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale de Chasse
- Monsieur le Président de l'Association des pêcheurs du Calais
- Monsieur le Président de l'Association les Babillards
- Monsieur le Président du Comité de Pays de la Région d'Audruicq
- Monsieur le Président de l'Association des Guides Nature de Oye Plage
- Monsieur le Président de l'Institution Interdépartementale des Wateringues du Nord-Pas-de-Calais

Collège des personnalités qualifiées :

- Monsieur le Président de l'Université du Littoral
- Monsieur le Directeur de l'ANPE
- Monsieur le Président de la Banque de France

B. Avis du Conseil de Développement

Réunion du 8 septembre 2004

Le Conseil de Développement donne un avis favorable de principe sur les orientations proposées dans la charte de développement durable du Pays du Calais.

Toutefois, il émet quelques réserves étant donné le manque de temps pour prendre connaissance de manière approfondie du document et pour réagir de façon pertinente.

Il demande à être associé à la préparation du Contrat de Pays et propose en ce sens de donner ses priorités d'actions concrètes dans les trois semaines à venir.

Le Conseil de Développement s'interroge sur son fonctionnement :

- Organisation en groupes thématiques,
- Animation,
- Moyens de fonctionnement
- Articulation avec le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Calais,
- Election du Président,
- Calendrier de travail.

Le Président de la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais est satisfait du document et exprime ses priorités pour le territoire : la protection de l'eau et la lutte contre l'érosion.

L'Association des Pêcheurs du Calais souhaite deux rectifications concernant l'enjeu de maintien de la qualité des eaux (en page 44 du document) :

- Ajouter « Se donner les moyens de lutter contre l'eutrophisation des cours d'eau »
- Ajouter les waterings pour les périmètres de protection.

D'une manière générale, les membres du Conseil de Développement souhaitent apporter leur vécu, leur connaissance du terrain, et une contribution concrète aux projets du Pays.

C. 1^{er} Séminaire du Pays du Calaisis – 26 juin 2004

Diapositive 1



Diapositive 2

Présentation de la journée

1. Le déroulé de la journée
2. La démarche de Pays – notre démarche
3. Présentation du diagnostic
4. Propositions d'axes de réflexion

Diapositive 3

Pays du Calais

1. Déroulé de la journée

Pays du Calais PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 4

Déroulé de la journée

Une journée en 3 temps forts :

- **présentation de la démarche de Pays et du projet de diagnostic territorial**
- **travaux en commissions thématiques**
 - ✓ **Commission 1 : Activités économiques et emplois**
 - ✓ **Commission 2 : Tourisme et patrimoine**
 - ✓ **Commission 3 : Culture et éducation**
 - ✓ **Commission 4 : Eau et environnement**
 - ✓ **Commission 5 : Services à la population**
- **repas**
- **restitution des travaux des commissions et débat en plénière**

Pays du Calais PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 5

Pays du Calais

2. La démarche de Pays
Notre démarche

Pays du Calais PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 6

Travail en commissions thématiques

- **Un travail collectif pour construire le projet de territoire du Calais**
- **En commissions thématiques**
 - réactions et partage du diagnostic : votre regard sur le Pays du Calais
 - travail sur la définition des enjeux du territoire : vos enjeux pour le Pays du Calais
 - ✓ Expression de chacun
 - proposition d'objectifs et de pistes d'actions : quel avenir pour le Pays du Calais ?
- **Restitution en plénière**
- **Analyse et mise en forme par les consultants**

Pays du Calais PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 7

Pourquoi un Pays du Calaisis ?**■ Un Pays est une intercommunalité de projet**

- ni une nouvelle structure administrative, ni un nouvel échelon
- un regroupement des Communautés de Communes et Communauté d'agglomération
- un territoire de projet : c'est le projet qui fait le territoire

■ L'association des acteurs locaux : le Conseil de Développement

- une démarche ascendante qui prend en compte les spécificités locales

■ Un apprentissage réussi du travail en commun et des démarches de projet

- les EPCI
- le PNR
- les CDR

Pays du Calaisis

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 8

Objectifs de la démarche de Pays

- Privilégier une logique de projet et pas une logique de guichet
- Fédérer les acteurs autour d'un projet à long terme
- Mettre en cohérence les actions
- Avoir une vision élargie et transversale du développement

Pays du Calaisis

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 9

Les différentes étapes de création d'un Pays

1. Un Pays en émergence

- le stade actuel du Pays du Calaisis

2. L'élaboration d'une charte de Pays

- une démarche collective et concertée, associant les acteurs locaux
- une vision prospective qui définit le cadre de référence pour 10/15 ans
- un projet global et transversal

3. L'adoption de la charte

- une décision d'élus
 - ✓ la charte est arrêtée et adoptée par le Comité de Pilotage du Pays
 - ✓ la charte est soumise au vote des Communautés de communes
 - ✓ adhérer à la charte, c'est marquer son adhésion au Pays

4. L'arrêt de périmètre

- il est pris par le Préfet de Région
- après avis du Conseil Général, du Conseil Régional, du Préfet de département

Pays du Calaisis

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 10



Diapositive 11

Notre démarche

- **Un état des lieux actualisé**
 - débouchant sur un diagnostic
 - ✓ problématisé
 - ✓ identifiant les enjeux posés au territoire du Pays dans son ensemble
- **Le travail réalisé a été établi en s'appuyant sur :**
 - le travail réalisé par les Communautés de communes et la communauté d'agglomération
 - ✓ les études effectuées au préalable, notamment celles qui servent d'appui aux démarches et contrats de territoire
 - des entretiens
 - ✓ les présidents et les techniciens des Communautés
 - ✓ des acteurs clés du territoire
 - une quantité d'informations pas toujours exploitables
 - ✓ un travail de synthèse
 - ✓ qui tente de prendre en compte tous les aspects du territoire

Pays du Calais PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 12

Pays du Calais

3. Présentation du diagnostic

Pays du Calais PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 13

Atouts : Le Calaisis : 360° de rayonnement (1/7)**■ Une situation géographique privilégiée**

- un territoire européen, frontière de l'Angleterre
- un lieu de grand passage
- la rencontre entre la plaine maritime flamande, les collines du massif de l'Artois, la Manche et la mer du Nord
- un territoire qui est moins enclavé
- et qui s'est transformé en position de carrefour, au cœur d'un système urbain et littoral dynamique

■ Un territoire équilibré

- un équilibre ville- campagne
- un territoire qui vit et s'appuie sur une ville-centre
- un réseau de bourgs-centre relié entre eux

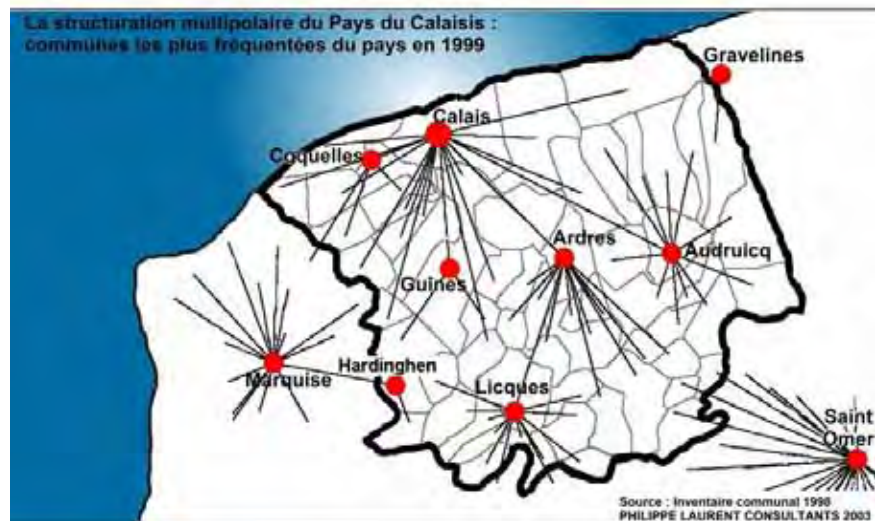
Pays du Calaisis

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 14



Diapositive 15



Diapositive 16

Atouts: Le Calaisis 360° de rayonnement (2/7)

■ Une habitude de travail en commun

- des Communautés de Communes
 - ✓ une couverture intercommunale totale du territoire (pas de commune isolée)
 - ✓ une appropriation progressive
- quelques actions communes entre Communautés
- une expérience de mutualisation des moyens : le SEVADEC
- les démarches contractuelles : CDR, PTS, PNR, ...
- une montée en puissance du territoire pays, une même échelle Calais-développement, office de pôle ...

■ Un environnement de qualité à valoriser

- des sites remarquables
 - ✓ l'eau : les watteringues
 - ✓ les paysages : les réseaux de canaux, les marais, les collines, le littoral
 - ✓ l'espace : mer-ville-campagne
- des zones protégées :
 - ✓ Natura 2000, EDEN

Pays du Calaisis

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 17

Atouts: Un carrefour européen (3/7)**■ Des équipements structurants**

- un équipement exceptionnel : le tunnel sous le Manche
- un port florissant
 - ✓ 1er port européen pour les échanges avec la Grande Bretagne
 - ✓ 2nd port mondial en nombre de voyageurs

■ Une position de carrefour

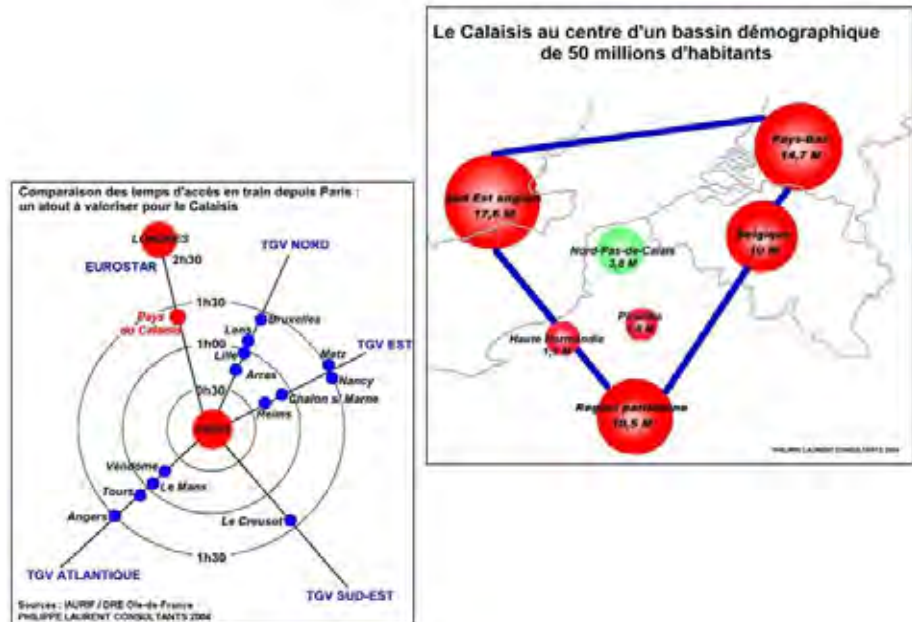
- des infrastructures de communications structurantes et une accessibilité exceptionnelle
 - ✓ un carrefour autoroutier européen
 - ✓ un territoire branché sur les réseaux ferroviaires à grande vitesse
- un territoire situé à l'épicentre d'un bassin de 60 millions d'habitants
- un point nodal du réseau de télécommunication

Diapositive 18

Atouts: Le Calaisis 360° de rayonnement (4/7)**■ Une économie dopée par « l'effet tunnel »**

- une économie traditionnelle agricole et industrielle
 - ✓ un savoir-faire industriel et une industrie qui se diversifie
- de nombreux emplois liés aux infrastructures
- une forte présence d'investissements extérieurs
- une forte activité commerciale
 - ✓ un secteur florissant avec une clientèle spécifique
- une progression de la qualification de la population active
- une insuffisante connaissance des effets du tunnel

Diapositive 19



Diapositive 20

Atouts : Un bassin de vie construit autour de Calais (5/7)

Calais : la bannière du territoire

- **une ville – centre :**
 - ✓ la plus grande ville du département
 - ✓ un pôle urbain d'appui qui est situé au cœur d'un système de 4 pôles
 - ✓ des services administratifs et commerciaux
 - ✓ une offre culturelle et sportive
 - ✓ une forte notoriété
 - ✓ une ville-centre vers laquelle tout converge de plus en plus
- un territoire bien irrigué en termes de liaison routière, mais des transports collectifs insuffisants entre la ville-centre et le reste du territoire

Un maillage du territoire

- un véritable bassin de vie économique et social
- des pôles d'appui sur tout le territoire
 - ✓ des bourgs-centres, bien répartis, qui jouent leur rôle
- des services de proximité dans les bourgs-centres

Diapositive 21

Atouts : Un bassin de vie construit autour de Calais (6/7)

■ **Le logement**

- une préoccupation sur l'ensemble du territoire
- Plan local de l'Habitat (PLH)

■ **Des relations entre territoires voisins**

- des initiatives entre Communautés
- des coopérations et des interactions qui dépassent le Calaisis

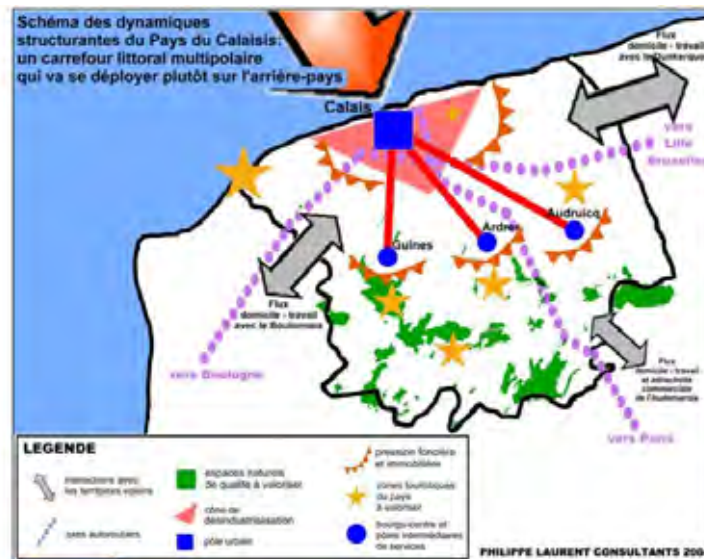
■ **Une université jeune et spécialisée : Université du littoral**

- une spécialisation qui permet un recrutement au-delà des limites de l'arrondissement
- une localisation permettant à des jeunes d'accéder à de nouvelles formations
- en synergie avec les territoires voisins

Pays du Calaisis

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 22



Diapositive 23

Atouts : un patrimoine naturel et culturel propice au développement du tourisme (7/7)**■ Un potentiel touristique**

- un patrimoine culturel
 - ✓ une richesse patrimoniale
 - ✓ une ville d'art et d'histoire
- un patrimoine naturel et paysager
 - ✓ de l'eau , des marais
 - ✓ la proximité de sites phares : les Caps, grand site national
- une organisation qui se structure : un Office du tourisme de pôle
- un lieu de passage

Pays du Calais

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 24

Handicaps : L'histoire et la géographie (1/8)

- L'histoire et la géographie ont forgé le caractère des habitants et les caractères du Pays
- Une attitude défensive
 - un territoire replié sur lui-même
 - une posture défensive
 - ✓ par rapport à Calais
 - ✓ par rapport aux pôles urbains proches
 - des relations ville-campagne qui se cherchent
- Le Pays du Calais : une image « trouble »
 - une multiplicité d'images
 - un développement subi : un secteur qui se contente de répondre à la demande
- Les territoires environnants
 - des relations compliquées avec la Grande-Bretagne et les britanniques

Pays du Calais

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 25

Handicaps : L'histoire et la géographie (2/8)**■ Pays, communauté de communes, communauté d'agglomération, PNR**

- une intercommunalité parfois récente
 - ✓ un apprentissage en cours, un exercice des compétences inégales
- une perception et une appropriation inégale des démarches
- des attentes inégales
- une « confusion » territoriale

■ Des difficultés à travailler ensemble

- une multiplicité des structures insuffisamment coordonnées
 - ✓ concurrence et freins
- un territoire plutôt pauvre
- une insuffisance en ingénierie territoriale

Diapositive 26

Handicaps : Une économie fragile (3/8)**■ Une économie en lente mutation**

- les mutations industrielles et ses conséquences
- un « effet tunnel » qui ne profite pas à l'ensemble du territoire
- des équipements structurants mais pas assez exploités localement
 - ✓ peu adoptés par les habitants du territoire
 - ✓ insuffisamment valorisés à l'échelle du territoire
- des inquiétudes sur la reprise-transmission des entreprises

■ Une dégradation de l'emploi et le poids des inégalités sociales

- un taux de chômage élevé
- une population active peu qualifiée
- peu d'emplois pour les jeunes et pour les femmes
- des formations inadaptées

Diapositive 27

Handicaps : Une économie fragile (4/8)**■ Une agriculture en mutation**

- fortes dépendances vis à vis de l'industrie agroalimentaire
- fermeture de la sucrerie
- évolution dans les pratiques agricoles

■ Un commerce de proximité en concurrence avec les pôles commerciaux**■ L'eau**

- un territoire situé partiellement en zones inondables
- forte érosion des sols
 - ✓ Handicap pour l'aménagement
 - ✓ Handicap pour l'agriculture

Pays du Calais

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 28

Handicaps : Une économie fragile (5/8)**■ Tourisme : un potentiel à construire...**

- des atouts à exploiter
 - ✓ comment transformer les « transits » en touristes.....
- une image à construire
 - ✓ insuffisance des actions de promotion
- des synergies faibles avec les territoires voisins
- des hébergements insuffisants
- un manque de coordination des acteurs privés et publics

Pays du Calais

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 29

Handicaps : Calais – ville centre (6/8)

- **Des services publics, services à la population inégaux**
 - on en trouve beaucoup à Calais
 - enfance jeunesse : peu de structures pour les adolescents
 - personnes âgées : insuffisance des dispositifs
- **Une offre culturelle et sportive concentrée**
 - une offre principalement concentrée sur Calais
 - ✓ les équipements importants et de nombreuses activités
 - Certains EPCI ont la compétence et développent des opérations
- **Des transports à améliorer**
 - insuffisante synergie entre les différents moyens de transport et entre les différents réseaux : peu d'intermodalité
 - des transports publics et collectifs infra-pays insuffisants

Pays du Calais

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 30

Handicaps : Calais – ville centre (7/8)

- **Des logements**
 - insuffisance des logements locatifs en milieu rural
 - une population qui tend à se déplacer vers les CC
 - ✓ en particulier, les classes moyennes et aisées
 - ✓ d'où un développement d'un habitat résidentiel, de nombreux lotissements
 - ✓ des charges nouvelles pour les communes : un grand besoin en services à la population
- **Des indicateurs de niveau de vie inquiétants**
 - précarité
 - des indicateurs épidémiologiques alarmants
 - un difficile accès au soin
 - une forte fréquence des conduites addictives (alcoolisme, tabagisme, drogues)

Pays du Calais

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 31

Handicaps : Calais – ville centre (8/8)**■ Une solidarité insuffisante**

- des investissements importants mais non maîtrisés par le local
- des charges nouvelles pour les CC et des coopérations encore insuffisantes
- un sentiment d'être les oubliés, car le territoire ne reflète pas les caractéristiques du Nord-Pas de Calais

Pays du Calais

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 32

Les menaces qui pèsent sur le Pays du Calais**■ DES MENACES EXTERIEURES**

- des territoires voisins plus ancrés et qui poursuivent leur développement
 - ✓ Boulogne, Dunkerque, Lille
- les difficultés d'Eurotunnel
 - ✓ les aléas qui en découlent
 - ✓ vente du foncier
 - ✓ construction du second tunnel ?
- les risques liés à l'économie mondialisée
 - ✓ les migrants
 - ✓ des investissements extérieurs non maîtrisés

■ DES MENACES INTERIEURES

- Un territoire résidentiel entre urbain et rural
- Des activités économiques qui disparaissent
- Une population en mutation

Pays du Calais

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 33

Pays du Calais

4. Propositions d'axes de réflexion

Pays du Calais PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 34

Propositions d'axes de réflexion (1/3)

- **Développer une coopération intercommunale**
 - poursuivre la coopération intercommunale
 - favoriser et construire une concertation à une échelle élargie : inter-intercommunale
- **Faciliter toutes les initiatives destinées à promouvoir les relations avec l'ensemble des territoires**
 - profiter pleinement de la situation géographique et des infrastructures de communication
 - pour les complémentarités et non les concurrences
- **Maintenir la qualité de l'accessibilité**
 - et la développer pour l'ensemble des habitants du territoire
- **Penser et mener une politique de l'eau à l'échelle du Pays**

Pays du Calais PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 35

Propositions d'axes de réflexion (2/3)

- **Mettre le dynamisme de l'activité économique au profit des secteurs les plus fragiles**
 - aménager l'offre foncière en fonction des opérations à réaliser
 - conforter l'activité commerciale en mesurant les impacts sur Calais et le reste du territoire
 - établir une veille sur les secteurs les plus fragiles
- **Conforter le commerce**
 - soutenir le commerce de proximité
- **Développer le tourisme comme un pôle d'activité à part entière**
 - valoriser les potentialités touristiques du Pays
 - définir une stratégie globale et cohérente à l'échelle du Pays
 - augmenter les capacités d'accueil et d'hébergements

Pays du Calais

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

Diapositive 36

Propositions d'axes de réflexion (3/3)

- **Conforter l'axe « mer-ville-campagne »**
 - favoriser des politiques de rééquilibrages en termes d'équipements
 - conforter des pôles d'attractions subsidiaires
 - conforter la position de Calais et développer des solidarités dans le Pays
- **Renforcer la qualité de vie**
 - maintenir la qualité de l'eau
 - poursuivre la préservation l'environnement
 - offrir les services qu'attende la population
 - Soutenir les actions des communes et Communautés de communes
- **Consolider la cohésion territoriale**
 - Poursuivre la concertation et la coopération entre les territoires
 - Créer des éléments fédérateurs au Pays (activités culturelles, sportives, ou touristiques)

Pays du Calais

PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS

D. Diagnostic du territoire

Voir Tome annexé à la présente Charte.

Ce document a été réalisé par le Cabinet Philippe Laurent Consultants et Marina MORALES, animatrice du Pays du Calais.

Avec l'appui technique des techniciens de la Communauté d'Agglomération du Calais, de la Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem, de la Communauté de Communes Sud-Ouest du Calais, de la Communauté de Communes des Trois-Pays et de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, du SECAL., du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat.

Et avec le concours des chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers du Pas-de-Calais, Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais) et du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.